UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

# Essai d'analyse du rôle des microcrédits dans la lutte contre la pauvreté au Burundi : cas de l'asbl Twitezimbere et de la CECM

**Diane Nininahazwe; Sous la direction de : Prof Léonidas Ndayizeye**

**2005**
UB, FSEA
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1815

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

**UNIVERSITE DU BURUNDI**
**FACULTE DES SCIENCES**
**ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES**

# ESSAI D'ANALYSE DU ROLE DES MICRO-CREDITS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU BURUNDI : CAS DE L'ASBL TWITEZIMBERE ET DE LA CECM.

**Par**

**Diane NININAHAZWE.**

Sous la direction de :
Monsieur Léonidas NDAYIZEYE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Sciences Economiques et Administratives.

Option : Economie Rurale.

**Bujumbura, septembre 2005**

# DEDICACE

A Dieu Tout Puissant ;
A mon regretté père ;
A ma chère mère pour tant d'affections
et de courage ;
A mes frères et sœurs ;
A mon cher époux pour tant
de privations ;
A ma chère fille aînée Giana Leslie ;
A ma belle famille ;

Je dédie ce mémoire.

NININAHAZWE Diane

# REMERCIEMENTS.

Au seuil de ce travail, il nous est d'un agréable devoir de remercier plusieurs personnes dont le concours nous a été d'une grande utilité.

Nous exprimons particulièrement nos sincères gratitudes à Monsieur Léonidas NDAYIZEYE, Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et Administratives et Directeur Adjoint de la Régie des Oeuvres Universitaires, pour avoir accepté spontanément de guider nos premiers pas de recherche, malgré ses nombreuses occupations et sollicitations. Ses conseils et sa rigueur scientifique nous ont été d'une importance capitale dans l'élaboration de ce travail. Qu'il trouve ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance !

Notre gratitude s'adresse également à l'endroit de Messieurs Tharcisse YAMUREMYE et Freddy NTIRANYIBAGIRA respectivement Président et Membre du Jury pour avoir accepté spontanément de lire ce travail et de participer à son évaluation.

A tous nos éducateurs, de l'école primaire jusqu'à l'Université, plus particulièrement à ceux de la Faculté des Sciences Economiques et Administratives, pour avoir fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui, nous disons sincèrement merci.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des responsables des différentes institutions qui nous ont facilité l'accès à de précieuses sources d'informations.

Nous réservons aussi une marque de reconnaissance aux familles SUNZU Claude, NKOMO Jaffar, NIYONGABO Nicodème et Madame NIJIMBERE Goreth pour leur soutien qu'ils nous ont apporté.

Nous serions ingrates si nous oubliions de remercier nos anciens et nouveaux camarades de classe et surtout aux membres de l'Association « Le Promotionnel ».

A toute personne qui, de près ou de loin a contribué à la réalisation de ce travail ; nous disons, merci.

NININAHAZWE Diane

# LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.

| | |
|---|---|
| APEF | : Association pour la Promotion Economique de la Femme. |
| ASBL | : Association Sans But Lucratif. |
| BNDE | : Banque Nationale pour le Développement Economique. |
| BRAC | : Bangladesh Rural Advancement Commitee |
| CECM | : Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel. |
| CICM | : Centre International du Crédit Mutuel. |
| COOPECs | : Coopératives d'Epargne et de Crédit. |
| DID | : Développement Intenational Desjardins. |
| FAO | : Funds Agriculture Organisation. |
| FDC | : Fonds de Développement Communal. |
| FENACOBU | : Fédération Nationale des COOPECs du Burundi. |
| FIDA | : Fonds International de Développement Agricole. |
| IMF | : Institutions de Micro-Finance. |
| IPH | : Indicateurs de Pauvreté Humaine. |
| $MC^2$ | : Mutuelle Communautaire de Croissance. |
| OAP | : Organisation d'Appui à l'Autopromotion |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale. |
| PEA | : Petit Equipement Agricole |
| PIB | : Produit Intérieur Brut. |
| PNUD | : Programme des Nations-Unies pour le Développement. |
| PREFED | : Programme Régional de Formation et d'Echange pour le Développement |
| PVD | : Pays en voie de Développement. |
| REFF | : Rural Employment Facilitation Foundation. |
| SFD | : Système Financier Décentralisé |

## LISTE DES TABLEAUX.


Tableau n°1 : Quelques données chiffrées de la Grameen Bank.....15

Tableau n°2 : Evolution des indicateurs de pauvreté monétaire en milieu rural burundais (1990-1998).....29

Tableau n°3 : Evolution des indicateurs de pauvreté monétaire en milieu urbain burundais (1990-1998).....30

Tableau n°4 : Evolution des indicateurs de pauvreté humaine au Burundi (1992-1998).....32

Tableau n°5 : Evolution des crédits accordés par la BNDE depuis l'origine.....36

Tableau n°6 : Crédits accordés par la BNDE en 2003.....38

Tableau n°7 : Crédits octroyés par le FDC pour les projets générateurs de revenus et des projets d'infrastructures.....40

Tableau n°8 : Crédits accordés par le FDC de 1998 à 2002.....41

Tableau n°9 : Crédits accordés par l'ASBL-TWITEZIMBERE de 1997 à 2003.....45

Tableau n°10 : Les micro-projets financés par l'ASBL-TWITEZIMBERE pour l'exercice 2003.....46

Tableau n°11 : Nature des projets financés par l'OAP en 2003.....49

Tableau n°12 : Crédits accordés par la FENACOBU de 1997 à 2003.....53

Tableau n°13 : Crédits accordés par la CECM de 1996 à 2003.....55

Tableau n°14 : Répartition de l'univers d'enquête.....64

Tableau n°15 : Répartition de l'échantillon d'enquête.....65

Tableau n°16 : Répartition de l'échantillon selon les variables sexe, âge et niveau de formation.....66

Tableau n°17 : Nature d'activités des individus de l'échantillon.....67

Tableau n°18 : Rôle du micro-crédit obtenu sur la scolarisation des enfants selon l'échantillon.....69

Tableau n°19 : Rôle du micro-crédit sur la couverture des soins de santé selon l'échantillon.....70

Tableau n°20 : Rôle du micro-crédit sur l'alimentation familiale selon l'échantillon.....71

Tableau n°21 : Appréciation du micro-crédit accordé par échantillon.....73

# TABLE DES MATIERES

Dédicace.....i
Remerciements.....ii
Liste des sigles et abréviations.....iv
Liste des tableaux.....v
0. Introduction générale.....1
0.1. Problématique.....1
0.2. Intérêt du sujet.....2
0.3. Méthodologie de recherche.....3
0.4. Hypothèses de travail.....4
0.5. Articulation du travail.....4

CHAP.I. CADRE CONCEPTUEL DE LA MICRO-FINANCE ET ANALYSE DES INDICATEURS DE LA PAUVRETE.....5

I.1. L'Approche de la micro-finance.....5
I.1.0. Introduction.....5
I.1.1. Notion de micro-crédit.....5
A. Notion de crédit.....5
B. Notion de micro-crédit.....6
C. Notion de micro-finance.....7
D. Les systèmes financiers décentralisés(SFD).....9
I.1.2. La micro-finance dans la résolution des problèmes financiers.....12
I.1.2.1. Domaine de la micro-finance.....12
I.1.2.2. Les expériences de la micro-finance dans les autres pays.....13
1° Le Bangladesh.....13
2° Le Cameroun.....17
I.2. Les notions de pauvreté et Analyse des indicateurs de la pauvreté.....19
I.2.1. Les concepts de pauvreté.....19
1° La pauvreté absolue.....22
2° La pauvreté persistante.....22
3° Les nécessités de base insatisfaites.....23

I.2.2. Analyse des indicateurs de la pauvreté.....24
I.2.2.1. Définition des indicateurs de pauvreté.....24
I.2.2.2. Analyse des indicateurs de pauvreté au Burundi.....28

CHAP. II. : LES INTERVENANTS EN MATIERE DE FINANCEMENT DE MICRO-CREDIT AU BURUNDI.....34

II.1. Introduction.....34
II.2. Les Banques et établissements financiers.....34
II.2.1. La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE).....35
II.2.2. Le Fonds de Développement Communal (FDC).....38
II.2.2.1. Historique et description des activités.....39
II.2.2.2. Les projets financés par le FDC.....39
II.3. Les ONGs et Associations à volet financier.....42
II.3.1. L'ASBL-TWITEZIMBERE.....42
II.3.1.1. Les missions de l'ASBL-TWITEZIMBERE.....43
II.3.1.2. Objectifs du projet des activités génératrices de revenu.....43
II.3.1.3. Les réalisations.....44
II.3.2. L'Organisation d'Appui à l'Autopromotion (OAP).....47
II.3.2.1. Les activités de crédits.....47
a) Modalité d'octroi du crédit.....48
b) Recouvrement.....48
II.3.2.2. Les activités financés.....49
II.4. Les Caisses Coopératives d'Epargne et de Crédit.....50
II.4.1. La Fédération Nationale des COOPECs au Burundi (FENACOBU).....50
II.4.1.1. Les crédits au niveau des COOPECs.....51
II.4.1.2. Les conditions d'éligibilité au crédit et garanties exigées.....51
II.4.2. La Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel (CECM).....54

CHAP.III. : MICRO-CREDIT ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU BURUNDI.....58

III.1. Introduction.....58
III.2. Les micro-crédits dans la création des micro-entreprises.....58
III.2.1. Le concept de « Micro-Entreprise ».....58
III.2.2. Le rôle des micro-crédits dans la création des micro-entreprises.....59
III.2.3. Les contraintes liées à la création et à la promotion des micro-entreprises...60
III.3. Micro-crédit dans la réduction de la pauvreté.....61
III.3.1. Le micro-crédit et amélioration de revenus.....61
III.3.2. Le micro-crédit et création de l'emploi.....62
III.3.3. Le micro-crédit et la satisfaction des besoins essentiels.....63
III.3.3.1. Organisation de l'enquête.....63
III.3.3.2. Dépouillement du questionnaire d'enquête.....66
III.3.3.2.1. Micro-crédit et l'augmentation du revenu.....68
III.3.3.2.2. Micro-crédit et l'augmentation de la production.....68
III.3.3.2.3. Micro-crédit et la scolarisation des enfants.....69
III.3.3.2.4. Micro-crédit et la couverture des soins de santé.....70
III.3.3.2.5. Micro-crédit et l'alimentation familiale.....71
III.3.3.2.6. Micro-crédit et l'amélioration de l'habitat.....72
III.3.3.2.7. L'octroi du micro-crédit.....72
III.4. Les contraintes du secteur des micro-crédits et stratégies à mettre en œuvre pour sa promotion au Burundi.....74
III.4.1. Les contraintes du secteur des micro-crédits.....74
III.4.2. Les stratégies de promotion du secteur des micro-crédits.....76

Conclusion Générale et recommandations.....81
Bibliographie.....85

Annexes

# 0. INTRODUCTION GENERALE.

## *0.1. Problématique.*

Dans les pays en voie de développement en général, et au Burundi en particulier, il ya le chômage accentué, la surpopulation et bien d'autres maux liés au sous-développement comme la pauvreté structurelle du pays, les bas taux d'alphabétisation et de scolarisation, etc.

Notre pays est un pays à majorité agricole mais l'agriculteur burundais se trouve désavantagé à bien d'égards : moins de garanties tangibles à offrir au banquier, une aptitude technique plus faible, un revenu plus faible qui le conduit inévitablement dans une situation de pauvreté qu'il faudra essayer de briser par l'introduction du micro-crédit. De même, l'artisan est mal soutenu par le secteur bancaire classique alors qu'il a un rôle important à jouer dans la réduction de la pauvreté.

La crise qui secoue le Burundi depuis plus de dix ans avec ses conséquences comme la création des camps des déplacés et des regroupés a eu des effets négatifs sur l'économie du pays. La production a chuté, les infrastructures sociales de base ont été détruites et le pouvoir d'achat des populations a sensiblement baissé. Cette situation de crise est intervenue malheureusement au moment où l'économie du pays devrait faire face au courant du libéralisme économique et de la mondialisation. Les effets de ces mutations ne devraient qu'être désastreux pour une économie déjà fragilisée par les conséquences de la guerre.
Il s'en est suivi le recul de l'économie nationale et la paupérisation croissante.

De nos jours, le constat est que le secteur structuré ne peut à lui seul satisfaire le marché de l'emploi. Cette situation pénalise d'abord les plus démunis de la population qui aspirent pourtant sortir de leur état de pauvreté.
Devant cette situation de pauvreté sans précédent, la question qu'on peut se poser est la suivante :
« Est-ce que les fonds mobilisés dans le système de la micro-finance contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté au Burundi ?

Certes, le système de micro-crédit suppose qu'on fournit les avantages du crédit aux plus démunis parmi ceux qui s'efforcent de gagner leur vie tant dans les zones rurales qu'urbaines, à savoir les petits exploitants agricoles, les petits commerçants, les artisans ainsi que les déplacés ou regroupés de la guerre.
Pour cela, il faut reconnaître qu'il ne suffit pas d'octroyer les micro-crédits, mais qu'il faut savoir évaluer leur impact socio-économique. A partir d'ici, une autre question s'ajoute, celle de savoir si le financement par le micro-crédit permet de pallier aux difficultés d'accès aux crédits bancaires et de réduire la pauvreté à travers l'augmentation de la production et l'accroissement des revenus des ménages.

## *0.2. Intérêt du sujet.*

Par son ampleur et sa progression relative d'une part et par la ménace sérieuse qu'elle fait péser sur la stabilité socio-politique et économique d'autre part, la pauvreté constitue pour le continent africain en général et le Burundi en particulier l'un des défis majeurs de la réduction de la croissance économique du pays.

Au Burundi, on assiste à une prédominance des activités agricoles, l'élevage de petit bétail ainsi que le petit commerce qui se reproduisent à peine et connaissent peu de perspectives de croissance à cause surtout d'une décapitalisation, d'une faiblesse de production et de productivité du travail.
La population burundaise connaît une pauvreté monétaire, humaine sans précédent et le seul remède pour la réduire semble être le recours au financement de leurs micro-projets grâce aux micro-crédits.

D'après la tendance développementaliste, le micro-financement constitue une importante stratégie de lutte contre la pauvreté. L'accès au crédit à petite échelle ainsi qu'à une épargne facilitée peut avoir un effet profond sur les conditions de vie des plus pauvres.

En effet, cette recherche sur l'analyse du rôle des micro-crédits dans la politique de lutte contre la pauvreté vient à point nommé dans la mesure où le domaine des micro-crédits constitue un système financier autre que celui des banques classiques moins soucieuses des besoins de financement des gens de faible revenu.

Ainsi donc, il s'agit d'un thème d'actualité qui mérite d'être traité vu son adaptation à financer les exclus du système financier officiel et vu le rôle que les micro-crédits sont appelés à jouer dans la réduction de la pauvreté en augmentant les revenus et en améliorant les conditions de vie de la population burundaise.

## *0.3. Méthodologie de recherche.*

Une analyse documentaire qui consiste en la lecture des ouvrages généraux, des mémoires, des revues, des rapports et d'autres publications sur la politique de lutte contre la pauvreté à travers les micro-crédits en particulier et les micro-finances en général nous est d'une très grande utilité au cours de la conception et de l'élaboration du présent travail. Ces ouvrages ont été consultés dans les différentes bibliothèques tant de l'Université du Burundi que celle du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et autres.

Cette analyse a été complétée par des entretiens avec des responsables des différentes institutions ou organisations ayant dans leurs attributions l'octroi des micro-crédits pour s'enquérir des efforts déjà réalisés et des entraves qui limitent l'évolution de ce secteur.

Enfin, une enquête a été menée auprès des bénéficiaires des micro-crédits pour collecter des informations primaires susceptibles de renseigner sur l'impact socio-économique de ces micro-crédits.

## *0.4. Hypothèses de travail.*

1. Le système de la micro-finance permet à la population exclue des banques d'accèder au crédit et d'investir dans les activités génératrices de revenu.
2. Le micro-crédit est un moyen efficace pour alléger la situation de pauvreté car il constitue un facteur de développement et d'auto-emploi.

## *0.5. Articulation du travail.*

Notre travail s'articule autour de trois chapitres :

- Dans le premier chapitre, nous allons brosser quelques concepts de la micro-finance, le rôle que peut jouer la micro-finance dans la résolution des problèmes financiers des exclus du système bancaire et enfin nous allons faire une analyse des concepts de pauvreté et des indicateurs de pauvreté.
- Le deuxième chapitre fera l'objet d'une analyse de financement de quelques institutions de micro-crédits à savoir la BNDE, le FDC, l'ASBL TWITEZIMBERE, l'OAP, les $COOPEC_S$ et la CECM.
- Le troisième chapitre portera sur la place des micro-crédits dans la réduction de la pauvreté au Burundi. Il traitera également des contraintes qui empêchent le secteur des micro-crédits de décoller et permettra aussi de dégager les stratégies à mettre en œuvre pour la promotion de ce secteur.

Une conclusion générale nous permettra de ressortir les points saillants de notre travail qui nous permettra également de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de départ. Nous allons aussi dégager les recommandations que nous aurons inspirés les développements antérieurs.

# CHAP. I. : CADRE CONCEPTUEL DE LA MICRO-FINANCE ET ANALYSE DES INDICATEURS DE LA PAUVRETE.

## *I.1. L'approche de la micro-finance.*

### *I.1.0. Introduction.*

L'un des principaux obstacles à une participation accrue des plus défavorisés au développement économique dans les pays sous développés est leur difficulté à accéder à des ressources financières. La plupart des institutions financières spécialisées créées dans les années 1950 et 1960 se sont révélées incapables de bâtir leur pérennité à la fois institutionnelle et financière, d'une part, et, d'autre part, d'atteindre la masse de la population pauvre. C'est pourquoi ont été engagées ces dernières années diverses initiatives de financement à petite échelle, tant en zone urbaine que rurale, et qui associent le plus souvent une intermédiation financière et sociale : la micro-finance.

A chaque institution de micro-finance correspond une approche particulière de financement. L'objectif des systèmes de micro-crédits est de résoudre les contraintes financières des démunis avec des effets économiques et sociaux, ainsi qu'un impact au niveau micro et macro-économique.

### *I.1.1. Notion de micro-crédit.*

A. Notion de crédit.

Le mot « crédit » vient du latin « credere » qui signifie confiance.
Conséquement, le crédit est un acte de confiance qui, par suite, fait intervenir le risque.
C'est pourquoi le crédit dans la plupart des cas, fait intervenir les garanties considérées comme couverture du non remboursement du crédit.
D'autres éléments caractérisent le crédit, il s'agit du temps, du risque, du taux d'intérêt et de l'épargne (dont il dépend largement).

Il s'agit donc d'une opération par laquelle on acquiert la maîtrise immédiate des ressources en échange d'une promesse de remboursement futur, normalement assortie du paiement d'un intérêt rémunérant le prêteur.

La définition du crédit au sens économique du terme a retenu l'attention de plusieurs auteurs mais nous n'en retiendrons que trois.

Selon Dennis LANGUIER, « le crédit est le résultat de la rencontre d'une personne dont les disponibilités sont insuffisantes pour assurer le financement d'une opération avec une autre personne qui cherche le financement de ses excédents de liquidités »[1].

Par cette définition nous comprenons que l'excédent des uns finance le déficit des autres.

Pour J.BRANGER : « Le crédit est une opération qui consiste à se dessaisir du bien, à céder un pouvoir d'achat, à prendre un engagement en échange de la promesse d'une contre prestation différée dans le temps, la confiance l'emportant sur la crainte du risque »[2].

Cette définition s'approche de celle de Petit DUTAILLIS selon laquelle « Faire crédit, c'est donner librement la disposition immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec rémunération sur un service rendu ou du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même du service »[3].

B. Notion de micro-crédit.

Le terme « micro-crédit » n'est véritablement apparu qu'à la fin des années 1970 à la suite de l'initiative du Professeur Muhammad Yunus qui fonda la Grameen Bank au Bangladesh.

Pourtant, le micro-crédit existe depuis bien longtemps, notamment dans les Pays en développement.

---

[1] LANGUIR D., Le crédit au service de l'économie, 69è Congrès des Matières de France, Marseille, 1972, p.33.
[2] BRANGER J., Traité d'économie bancaire, Tome 1, Paris, PUF, 1968, p.41.
[3] DUTAILLIS P., Le risque du crédit bancaire, Paris, PUF, 1968, P.41.

Avant le développement des $ONG_s$ et des institutions de microfinancement (IMF), le micro-crédit était lié à l'usure (de petites sommes accordées par un prêteur local à des taux d'intérêts souvent très élevés) qui servait plus à enrichir l'usurier qu'à favoriser le développement d'activités.

Ainsi donc, le micro-crédit compte tous les éléments qui composent le crédit classique sauf qu'il y a une légère différence sur certains aspects tels que le plafond du crédit, le terme, l'institution, la clientèle, etc.

En effet, le montant du micro-crédit est plafonné puisqu'il est généralement destiné aux « pauvres » c'est-à-dire les exclus du système bancaire officiel, présentant peu ou pas de garantie.
Son domaine d'intervention est le secteur informel dont le petit commerce, les achats de matériels et de bestiaux pour les exploitations rurales ou d'équipement pour les artisans et les micro-entreprises agricoles, la micro-entreprise étant définie comme une entreprise à l'état embryonnaire dont le capital humain et financier ne dépasse pas le niveau familial ou de la colline.
Force est de constater que l'importance des micro-crédits dans les pays en voie de développement (PVD) telle que l'économie burundaise n'est plus à démontrer du fait de leur contribution dans le financement des secteurs ruraux et urbains délaissés par les banques classiques.

C. Notion de micro-finance.

Le concept « micro-finance » est un concept d'actualité. Des établissements financiers comme les tontines, les coopératives d'épargne et de crédit, des projets de développement, des associations sans but lucratif et $ONG_s$ locales et étrangères accordent de petits crédits pour de petites activités génératrices de revenu.
La micro-finance est une notion récente et complexe. « Elle est considérée comme une intervention pour répondre aux besoins des pauvres qui s'inscrit bien dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et les inégalités »[4].

[4] DESPAQUIER, G. Techniques financières et développement, Max Pyeraud, Paris, 2000, p.3.

La micro-finance s'inscrit dans le cadre de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Deux axes s'offrent à cette visée : l'amélioration des conditions de vie des personnes (le revenu, la santé, le niveau de vie, l'épanouissement, ...) et la création d'une nouvelle norme sociale.
La micro-finance procure des degrés de liberté déterminants pour améliorer la vie des défavorisés. Ce sont les épargnants et les emprunteurs qui reconnaissent leurs besoins et décident de leur avenir. Ils sont incités à gérer leurs encours d'épargne avec pertinence et à faire fructifier leur emprunt par des activités génératrices de revenu.

En plus, si elle veut rester sur la voie d'une stratégie de développement réussie, elle doit jouer sur les trois dimensions suivantes : relations avec les pauvres, harmonie avec le système financier du pays concerné, la pérennité de ses activités.
La micro-finance s'applique à l'ensemble des opérations relatives à la collecte de l'épargne, à la distribution des micro-crédits, à l'encadrement des bénéficiaires de ces derniers et des agents des organisations qui s'en occupent.
Elle s'applique également aux organisations qui s'occupent essentiellement des micro-finances.
D'où par système de micro-finance, on entend l'ensemble d'intervenants en micro-finance.
Précisons à toutes fins utiles que le système de micro-finance se différencie du système financier classique en ce sens qu'il s'exerce en dehors du paysage financier classique.
La micro-finance est une branche spéciale car elle innove par rapport aux structures bancaires.

Le système de micro-finance se distingue également du système financier classique par sa clientèle cible. Cette dernière est un public spécifique, en principe composé de pauvres, mais la notion de pauvreté n'étant pas exclusive.

Enfin, le système de micro-finance se distingue du système financier classique par son objectif de proximité.
La proximité entre la clientèle et l'Institution de micro-finance (IMF) suppose un suivi des crédits plus étroit que celui pratiqué dans le système bancaire.

D. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Face à la défaillance des systèmes officiels et à l'incapacité des systèmes informels à financer le développement, on constate une prolifération des systèmes de financement décentralisé. Ils sont organisés sous forme de coopératives d'épargne et de crédit, de crédit solidaire, de caisses villageoises, et de mutuelles.

On observe aujourd'hui une diversification de ce secteur financier et un rôle croissant joué par les ONG$_s$. L'appui de l'aide extérieure est important (Crédit Mutuel de France, Caisse Desjardins du Canada, Raiffensen pour l'Allemagne).
Plusieurs pays ont développé un système de cautionnement mutuel. Les emprunteurs sont réunis dans des organismes capables de fournir une garantie collective.
Les réseaux d'épargne et de crédits décentralisés fonctionnent selon deux modalités : collecte préalable de l'épargne avec prêts aux agents mutualisés (exemple de crédit mutuel) ou utilisation de financements extérieurs pour le crédit.

A côté des réseaux d'épargne et de crédit coopératif ou mutualiste se rapprochant d'institutions financières, on observe une prolifération d'initiatives appuyées par l'extérieur, à petite échelle, s'adressant à des groupes cibles impliquant une épargne préalable et faisant du crédit à court terme sur de petites sommes.
Selon les adeptes de la micro-finance, le cercle vicieux de WINSLOW[5] « Bas revenu - absence ou faiblesse de l'épargne - Impossibilité d'investir - bas revenu », peut être rompu suivant un autre type d'enchaînement, « Bas revenu-crédit d'investissement-accroissement des revenus-épargne + crédit-nouvel investissement-nouvelle hausse du revenu ».
Les SFD collectent une épargne importante et peuvent financer les « pauvres » qui ne remplissent pas les conditions d'accéder au crédit bancaire.
Les SFD peuvent être regroupés en quatre types d'approche :

[5] MYRDAL G., Théorie de la croissance économique, Payot, Paris, 1989, p.26.

1° Le système de crédit solidaire.

Le modèle de référence est la Grameen Bank néée au Bangladesh. Les prêts sont octroyés sans exigence d'épargne préalable à des «groupes solidaires» de trois à sept personnes (dix même) constitués ad-hoc. La défaillance de remboursement d'un membre du groupe rend tous les membres inéligibles à un prêt ultérieur et la pression sociale, supplée à l'absence de garanties matérielles.
Le système dit «crédit-solidaire» a connu des succès qu'il a montré qu'il est possible de développer des services financiers adaptés à des catégories sociales peu motivées par une épargne préalable ou ayant une faible capacité pour épargner. Les paysans pauvres et notamment les femmes (petites commerçantes et transformatrices des produits agricoles) n'apparaissent plus comme un « mauvais risque » et s'avèrent tout à fait capables de rembourser des petits prêts adaptés à leurs cycles économiques orientés sur les activités productrices librement choisies par les emprunteurs, le crédit peut permettre de réaliser de petits investissements engendrant une augmentation des revenus, laquelle permet de faire face aux échéances du crédit et d'épargner progressivement.
Les groupes solidaires dont il est question sont formés par des personnes souvent de même statut économique, se choisissant librement sur la base de relation de confiance, d'entente réciproque et de voisinage. Ils se forment souvent dans le cadre des familles élargies entre les personnes ayant l'habitude de se prêter de l'argent.
Le groupe joue le rôle de sélection des entrepreneurs, de solidarité, mais aussi de pression sociale dès lors que le non remboursement d'un membre bloque l'accès de tout un groupe au renouvellement du crédit.

2° Les institutions de crédit individuel à des TPE (Très Petites Entreprises).

Ces institutions octroient du crédit sans exigence d'épargne préalable de l'emprunteur mais elles ne pratiquent pas le système de caution solidaire. Les prêts sont octroyés à des micro-entrepreneurs individuels avec des modes de sélection de la clientèle, de choix des garanties (garanties matérielles et/ou aval de tiers) et de suivi de remboursements adaptés aux spécificités de cette clientèle.
Ces systèmes fonctionnent principalement en milieu urbain (grandes villes, villes moyennes) mais peuvent développer leurs activités vers les zones péri-urbaines.

L'origine de leurs ressources est généralement au départ un fonds de crédit extérieur, le plus souvent une subvention de bailleurs de fonds mais aussi un prêt d'une banque locale garanti par un bailleur ou une ONG.

3° Les systèmes mutualistes fondés sur la collecte d'une épargne préalable.

Les systèmes mutualistes sont directement inspirés des coopératives et mutuelles d'épargne-crédit nées en Europe et au Canada à la fin du 19è siècle. Ils sont pour la plupart mis en œuvre par le CICM français (Centre International du Crédit Mutuel) et par la DID Canadienne (Développement International Desjardins).
Les exemples soutenus par l'Aide Française nous révèle l'existence de ces systèmes mutualistes au Sénégal (crédit mutuel sénégalais), en Centrafrique (crédit mutuel centrafrique), au Burundi (COOPEC), en Guinée (crédit mutuel Guinée) ; etc.
Les caisses mutualistes installées sur une base locale (village ou groupe de villages, quartiers urbains) collectent de l'épargne et à partir de cette épargne consentent des prêts.
L'octroi d'un prêt est subordonné à une exigence d'épargne préalable de l'emprunteur et le montant du prêt est proportionnel à celui de l'épargne collectée (par principe).

4° Les systèmes mixtes.

Ils fonctionnent en milieu rural et cherchent à combiner les avantages de la formule basée sur l'épargne (implication des épargnants dans la gestion et pression sociale en faveur du recouvrement) avec ceux de l'apport des fonds extérieurs.
Les caisses villageoises sont constituées sur la base de la collecte de l'épargne des villageois et gérées sur un mode associatif.
Les crédits sont octroyés aux villageois sans lien obligatoire avec une épargne préalable de l'emprunteur, à la différence des systèmes mutualistes. Lorsqu'elles ont fait preuve d'une bonne gestion notamment les bons taux de remboursement, les caisses villageoises peuvent élargir le volume de fonds prêtables au-delà de l'épargne collectée.

## I.1.2. La micro-finance dans la résolution des problèmes financiers.

### I.1.2.1. Domaine de la micro-finance.

La micro-finance désigne un système de financement à petite échelle, qui offre des services de proximité d'une population qui ne possède ni les garanties nécessaires ni la caution financière, en vue de l'aider à sortir d'une situation de pauvreté. Dans ces conditions, permettre aux populations pauvres de mettre en valeur leurs capacités pour devenir productives est la base même de la micro-finance.

Les services offerts par la micro-finance ne sont pas limités aux activités productives mais ils vont au-delà et sont adressés aux acteurs suivants :

- les micro-entrepreneurs qui sont souvent des opérateurs du secteur informel (artisans, petits commerçants et autres petits fournisseurs de services) ;
- les agriculteurs ;
- les consommateurs, étant donné que les prêts à la consommation ou à l'habitat peuvent également stimuler l'économie locale par ses effets d'entraînement.

Par rapport à ces considérations, on constate que le domaine de la micro-finance regroupe des intervenants de divers ordres allant du secteur informel au secteur structuré.

Au niveau du secteur informel, des pratiques endogènes d'épargne et de crédit existent tout aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces pratiques existent essentiellement sous forme d'entraide, de tontines et de prêts usuraires. Ces derniers sont généralement promus par des particuliers et les taux d'intérêt sont très élevés : ils peuvent atteindre parfois 200%.

Au niveau du secteur structuré, les institutions de la micro-finance regroupent tout aussi bien les banques ainsi que les établissements financiers développant des programmes de micro-finance, les caisses coopératives ou mutualistes d'épargne et de crédit, les projets et sociétés de développement, les $ONG_S$ et associations qui développent des activités d'épargne et/ou de crédit.

Ainsi donc, la micro-finance présente des avantages à plusieurs titres par rapport au financement bancaire à savoir :

• le ciblage des pauvres exclus du système financier classique ;
• la simplification des procédures d'approbation des prêts ;
• la simplification des procédures et stratégies de recouvrement ;
• l'assouplissement des garanties traditionnellement exigées par les banques.

### I.1.2.2. Les expériences de la micro-finance dans les autres pays.

1° Le Bangladesh.

Le système de la micro-finance est bien développé au Bangladesh. Trois expériences sont préférées pour servir d'exemple : Grameen Bank, Rural Employment Facilitation Foundation (REFF) et Bangladesh Rural Advancement Commitee (BRAC).

a) Grameen Bank.

Muhammad Yunus, professeur d'économie au Bangladesh, a expérimenté l'idée de la Grameen Bank ou Banque du Village. La Grameen Bank a été créée en 1979 après que Yunus eut découvert que les pauvres étaient exploités par des usuriers qui leur prêtaient du crédit à des taux exorbitants allant jusqu'à 200% par mois, car ils étaient incapables d'accéder au crédit bancaire à cause du problème de garantie.

Son budget de démarrage de 27 $ us (en 1979) fut distribué entre 41 femmes du village. Il a vite constaté que les pauvres remboursaient et par conséquent il n'a pas hésité à chercher des ressources auprès des banques et des donateurs étrangers se constituant lui-même en garantie.
Jusqu'en juin 1997, Grameen Bank est une banque dont 92% des actions sont détenues par les bénéficiaires des crédits et les 8% par le gouvernement.

Sur le plan institutionnel, la Grameen Bank fonctionne avec un système largement décentralisé. A la base, les gens de même statut socio-économique s'organisent pour former un groupe. Six à huit groupes forment un centre. 50 à 60 centres forment une branche et au dessus des branches se trouve le bureau régional (10 à 15 branches) et ceci se rencontre dans le bureau zonal et enfin le bureau central. Ceci permet une bonne représentativité lors des réunions et prises de décisions.

Dans le système Grameen, tous les membres du groupe ne reçoivent pas les crédits simultanément. Ce sont les plus pauvres du groupe qui en reçoivent les premiers en utilisant la procédure d'attribution des prêts appelée la « Two two one procedure ». Cette dernière consiste pour un groupe à choisir en son sein deux membres pour bénéficier d'un prêt. Si les remboursements sont satisfaisants, le groupe peut alors proposer aux crédits des deux autres membres ; le chef du groupe étant le dernier à se présenter. Cette co-responsabilité agit effectivement contre le non paiement. Concernant les garanties, le remboursement est solidaire car c'est la solidarité du groupe qui est l'unique garantie. Ainsi les membres du groupe veillent au soin de la préparation des propositions des prêts qui procure la garantie de paiement.

**Tableau n°1 : Quelques données chiffrées de la Grammen Bank.**

| Libellé | |
|---|---|
| Pour les activités génératrices de revenus | |
| 1. Taux d'intérêt sur les crédits | 16 à 20% l'an |
| 2. Durée du crédit | 12 mois |
| 3. Périodicité de remboursement | Hebdomadaire |
| Pour les crédits à l'habitat | |
| 1. Taux d'intérêt pratiqué | 5% l'an |
| 2. Durée du crédit | 10 ans |
| 3. Périodicité de remboursement | Mensuel |
| Nombre de bénéficiaires | 2,2 millions |
| Taux de remboursement | 97% |
| Rémunération des dépôts | 8,5% l'an |
| Répartition des crédits octroyés en 1997 | |
| 1. Femmes | 88% l'an |
| 2. Hommes | 12% l'an |
| Répartition des actions à la Grameen Bank | |
| 1. Femmes | 94,41% |
| 2. Hommes | 5,59% |

**Source** : Ministère de la planification du développement et de la reconstruction, Rapport sur les expériences des micro-crédits, Bujumbura, 1998.

b) Rural Employment Facilitation Foundation (REFF).

REFF est une ONG créée en 1990 au Bangladesh avec pour mission d'alléger la pauvreté et d'améliorer la vie des populations démunies. Le groupe cible est constitué des femmes pauvres (91%). La distribution des crédits se fait à travers les « organisations de partenaires » (OP) capables de fournir un encadrement et une assistance aux groupements dans la formation des dirigeants, des comptables, etc. REFF reçoit les financements à un taux variant entre 0,75% et 1% et les rétrocède aux OP à 3-5% qui, à leur tour, les distribuent aux pauvres organisés en groupes homogènes (c'est-à-dire disposant d'un même statut économique et social) de 5 à 10 personnes à des taux d'intérêt variant entre 15 et 20%. Les OP accordent des crédits pour une période d'une année. Les secteurs financés sont l'agriculture, l'élevage, le petit commerce et les activités de transformation. Le recouvrement se fait en deux étapes.

D'abord mensuellement auprès des OP puis hebdomadairement auprès des bénéficiaires par l'intérmédiaire d'un agent des OP au même moment que la collecte de l'épargne est effectuée. (soit l'équivalent d'environ 200 Fbu par semaine).

En termes de résultats, 7 ans après sa création, REFF a financé 152 OP couvrant 58 districts sur un total de 64 que comptent le Bangladesh. Le montant cumulé des crédits octroyés s'élève à 113.524.445 $ us dont 91% sont destinés aux femmes soit 611.628 femmes. Le taux de recouvrement est estimé à 98%.

c) Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC).

Créé en 1972 avec le statut d'ONG, le BRAC opère dans le système de la micro-finance avec la particularité de suivre toute la chaîne d'un produit c'est-à-dire l'encadrement à la commercialisation en passant par la production.

L'objectif visé est l'allègement de la pauvreté. Les bénéficiaires ciblés sont les femmes et les enfants organisés en groupes. Les crédits sont octroyés pour financer les activités de production.

Parallèlement, d'autres services sont gratuitement offerts tels que l'éducation, l'information, les consultations gratuites pour les femmes qui ont acquis le premier crédit.

Le premier crédit varie entre l'équivalent de 40.000 Fbu et 400.000 Fbu[6]. Il est octroyé après un accord du groupe, la preuve d'épargne de 6 mois et celle de la participation aux réunions hebdomadaires. Le dépôt doit représenter 5% des crédits. L'épargne est rémunérée à 6% et le crédit coûte 15 %. Le taux de recouvrement est estimé à 98%.

[6] Ministère de la planification du dévéloppement et de la reconstruction, Rapport sur les expériences des micro-crédits, Bujumbura, 1998.

2° Le Cameroun : Le modèle $MC^2$ (Mutuelle Communautaire de Croissance)

Au Cameroun, les tontines sont plus nombreuses, mais un modèle de micro-finance nous a paru intéressant à comparer aux autres connus ailleurs dont le Burundi.

Il ya environ 20 ans, P.Fokam a mis en place au Cameroun une micro-banque appelée Mutuelle Communautaire de Croissance ($MC^2$). Cette dernière est décrite dans son livre intitulé : « Et si l'Afrique se réveillait »[7].

D'après P.Fokam, la victoire contre la pauvreté (VP) est possible à condition que les moyens (M) et les compétences (C) de la communauté (C) soient mis ensemble. Il établit ainsi l'équation suivante : $VP = M \times C \times C = MC^2$

Cette équation est pour lui le symbole de la synergie de la masse populaire rurale multipliée par la vitesse de l'intégration des valeurs socio-culturelles au management moderne.

La $MC^2$ est conçue comme un instrument de mobilisation de l'épargne à travers les dépôts de la population rurale qui seront par la suite mis à la disposition des opérateurs du milieu rural en quête de financement.

La $MC^2$ offre trois produits aux membres :

*) Le compte d'épargne dont le montant minimun est équivalent de 5.000 Fbu à l'ouverture et qui est exigé comme solde minimum rémunéré entre 2,5% et 4% l'an.

*) Le compte flash qui exige un minimum de ± 25.000 Fbu à l'ouverture du compte. C'est une sorte de chèque bancaire normale et de chèque de voyage permettant le transfert des fonds entre villes et campagnes en toute sécurité.

Le travail est effectué à travers une banque qui collabore avec une $MC^2$.

*) Le crédit ou les prêts sont consentis aux membres (individus ou groupe) pour différents objets (agriculture, commerce, élevage, artisanat, habitat, scolarité, mariage, santé, équipement, etc).

[7] FOKAM, P., Et si l'Afrique se réveillait, Ed. Jaguard, Paris, juillet 2000.

Le financement des activités génératrices de revenus est plus encouragé. Les taux d'intérêt varient d'une $MC^2$ à l'autre suivant l'objet, et selon que le demandeur réside en ville ou en zone rurale. De façon générale, il se situe entre 10 et 12,5% l'an.

Concernant les garanties, la pression morale est la meilleure garantie. La liste des débiteurs défaillants est affichée avec la photo à la porte de chaque $MC^2$ et publiée dans le bulletin trimestriel. En plus de cela, on accepte la peau de panthère qui est dans la tradition Bamiléké (une tribu du Cameroun) un attribut de noblesse qui se transmet de génération en génération et qui se porte sur le dos lors des cérémonies officielles. Une fois donnée en garantie, les parents se substituent à la personne défaillante pour que l'honneur de la famille soit protégé. Un crâne est aussi accepté comme garantie car chez les Bamiléké, les morts ne sont pas morts, ils s'endorment pour protéger les vivants.
Pour ce qui est du bilan, la $MC^2$ a ouvert ses portes en 1992. Au 31 décembre 1998, il y en avait 23 dans 7 Provinces du Cameroun avec 12.810 membres dont 20% sont des femmes.

A la fin de 1998, l'ensemble des $MC^2$ affichait l'équivalent de 2,32 milliards de Fbu d'épargne mobilisée dont ± 374,5 millions de Fbu de capital et ± 1,811 milliards de Fbu d'épargne mobilisée et 67,39 millions de Fbu en compte flash cash.
Le taux brut de réemploi des dépôts (crédits octroyés + fonds mobilisés = Capital + dépôts) a évolué passant de 24% en 1994/1995 à 70% en 1998[8].
Environ 90% des crédits sont à court terme et beaucoup de demandes de crédit à moyen terme et long terme restent insatisfaites.
Dans l'ensemble et de façon constante ± 43% des crédits étaient accordés au commerce, 46% à l'agriculture, 6% aux services, 2% à la transformation et à l'artisanat et 3% au social.

[8] PNUD/BIT, Banques des données sur les systèmes financiers décentralisés, Burundi, mai 2002.

Les ruraux ont reçu 92% du total des crédits octroyés.
Leur part dans l'épargne mobilisée est passée de 58% à 93% respectivement de 1992/1993 à 1996. Les $MC^2$ se sont distinguées comme instruments de drainage des fonds de bailleurs vers les populations rurales.

Ainsi donc, le système de micro-crédit est très développé dans le monde où sévit la pauvreté notamment en Asie, en Amérique et en Afrique ; d'où nous avons choisi deux pays qui vont servir de modèle parce que la mise en place des structures de la micro-finance a été influencée par les expériences asiatiques (Grameen Bank au Bangladesh) et dans une moindre mesure les expériences européennes et canadiennes dont certains pays d'Afrique tel que le Cameroun a tiré partie.

## *I.2. Les notions de pauvreté et Analyse des indicateurs de la pauvreté.*

### I.2.1. Les concepts de pauvreté.

Définitions.

La notion de pauvreté est tellement abstraite qu'il est difficile de définir le pauvre en particulier. Nous pouvons néanmoins, à travers certains auteurs donner quelques définitions qui peuvent éclairer et donner une image approximative de ce que c'est la pauvreté. Il est donc nécessaire de signaler qu'il existe une pauvreté urbaine, une pauvreté de campagne et ce que certains qualifient de pauvreté structurelle.
Pour MURDOCH, « en dehors de la pauvreté urbaine qui habite les bidonvilles et les quartiers déshérités de villes des pays en développement, coupés du monde rural et occupant un travail très peu rémunérateurs, il existe une pauvreté de campagne caractérisée par :

- des paysans sans terres ;
- des travailleurs saisonniers n'ayant pas d'emplois intermittents et des salaires très bas ;
- des métayers qui cultivent de petites parcelles de terres et qui versent selon le cas une redevance au propriétaire ;
- des petits commerçants et artisans dans les villages ;
- des bergers nomades, pauvres omniprésents »[9].

Quant à elle, la pauvreté structurelle est celle qui résulte des conditions politiques et économiques créées par l'homme et dans lesquelles vivent les pauvres. L'auteur ci-haut cité donnera pour exemples les organisations et institutions qui contribuent à l'existence et au maintien de la répartition actuelle du pouvoir politique et économique.

Il s'agit entre autres des régimes de propriété foncière, des dispositions régissant l'octroi du crédit et du capital, l'accès à la technologie moderne et des types de relations entre pays pauvres et riches.

Le terme structurel désigne ainsi que cette pauvreté ne résulte pas des sols stériles, de mauvaises conditions climatiques, de ressources naturelles insuffisantes ou de quelques autres contextes physiques ou biologiques,...

Selon Albert TEVOEDJRE[10] « pauvre » veut dire « qui a tout juste le nécessaire », « qui a ce qu'il faut mais non le superflu ».

Parlant de la tradition judéo-chrétienne, il distingue trois orientations[11] :

• la tendance qui considérait la pauvreté comme un scandale et voyait dans le pauvre une victime pitoyable ;

• celle qui assimilait l'état de pauvreté à l'état de péché ; « la richesse est l'une des nuances les plus claires de la sanction qui récompense le juste ici bas » ;

• celle enfin qui se trouve dans le juste milieu :

« Ne me parle ni indigence, ni opulence, laisse-moi gagner ma part de pain, de crainte qu'étant comblé, je n'apostasie et ne dise : « Qui est Yahvé ? » ou encore qu'étant indigent je ne dérobe et ne profane le nom de Dieu ».

---

[9] MURDOCH, W. « La faim dans le monde : surpopulation et sous-développement, p.27

[10] TEVOEDJRE, A. « La pauvreté, richesse des peuples les éditions ouvrières, Paris, 1978, p.19.

[11] TEVEODEJRE, A, Op.Cit, p.19.

D'autres auteurs font des observations sur les ménages pauvres et spécifiquement par rapport à la fonction de consommation. C'est le cas notamment de P.TIMMER, FALCON et PEARSON.

Pour eux : « Les familles pauvres sont celles qui sont les plus tentées de vendre les denrées alimentaires qu'elles devraient consommer pour des raisons nutritionnelles »[12].

« Les biens dits inférieurs (maniocs, maïs, patates douces,...) sont consommés principalement par les pauvres et constituent les principales denrées d'apport de calories nutritionnelles »[13]

« Les ménages pauvres sont très sensibles aux signaux économiques, aussi bien les signaux de prix que ceux de revenu. La plupart des consommateurs qui ont un faible revenu consacrent une grande partie de leur budget à la nourriture »[14]. Ils sont estimés à 80 % dans les pays sous-développés.

Selon le dictionnaire Larousse, le pauvre est celui qui a peu de ressources, de biens, d'argents, ... c'est l'état d'une personne misérable.

Forst, quant à lui, va définir la pauvreté de 3 manières différentes :

- pauvreté absolue ;
- pauvreté relative ;
- pauvreté subjective.

La pauvreté absolue est l'état de celui qui a moins qu'un minimum absolu défini de manière objective.

Le pauvreté relative explique le fait d'avoir moins que les autres.

Quant à la pauvreté subjective, c'est le fait d'estimer que l'on a pas assez pour vivre.

Il y a également ce qu'on qualifie de pauvreté absolue, pauvreté persistante et de nécessités de base insatisfaites.

---

[12] TIMMER, P. FALCONET PEARSON, R., Analyse de la politique alimentaire, Banque Mondiale, P.51.
[13] TIMMER, P. FALCONET PEARSON, R., Op.Cit, p.51.
[14] TIMMER, P., FALCON ET PEARSON, R., Analyse de la politique alimentaire, Banque Mondiale, p.51.

1° La pauvreté absolue.

Un quart à un tiers de la population du Tiers Monde ne dispose pas du minimum reconnu nécessaire pour subsister physiquement.
Pauvreté absolue signifie alors pour les économistes de la Banque Mondiale, l'état de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 50 $ par an. La B.M. estime ainsi que 560 millions d'êtres humains vivent dans cette situation.
En effet d'après une estimation de la FAO, 462 millions d'habitants des pays en voie de développement sont sous alimentés.
Autrement dit, ils disposent de moins de 2.000 calories par jour et par personne.
Les individus qui vivent dans l'état de pauvreté absolue ne sont donc pas à mesure de satisfaire par eux-mêmes les cinq besoins fondamentaux que sont : nourriture, logement, vêtement, santé et éducation.

2° La pauvreté persistante.

Trois notions peuvent ici être considérées. Elles se combinent sans s'exclure mutuellement et ne doivent nullement pas être confondues. Chacune est liée à des réponses majeures dont on peut dire qu'elles paraissent constituer des politiques de lutte contre la pauvreté.

En premier lieu, la pauvreté désigne la « pénurie » qui touche une population à l'échelle d'un territoire. C'est le cas des pays pauvres, des époques de famines,...

En second lieu, la pauvreté désigne un déclassement qui touche des individus ou des groupes, par comparaison avec l'ensemble d'une population plus large. Elle recouvre plus ou moins les termes « perdre son état » ou « perdre sa situation ».
Troisièmement, la pauvreté désigne aussi des rapports sociaux dans lesquels il est normal que des individus ou des groupes fassent l'objet de liens qui les déprécient. Une des caractéristiques de ces liens sociaux et économiques est qu'ils les infériorisent et n'admettent pas la réciprocité. Tel est le cas par exemple de l'assistance : on parle ici de l'exclusion sociale.
Tous les processus d'exclusion déqualifient donc leur victime et tendent à l'empêcher de prendre avec eux les risques de toutes collaborations.

On attend que les pauvres changent seuls, qu'ils se normalisent.
Or, ce n'est ni juste ni raisonnable puisque, effectivement, ils ne sont pas traités selon les normes appliquées à ceux qui sont considérés comme des acteurs.
Cela fait que notre connaissance des plus pauvres met en relief leurs manques et leurs incapacités. En même temps qu'elle les révèle, elle les entretient car elle les anticipe.

3° Les nécessités de base insatisfaites.

Les nécessités de base insatisfaites définissent la pauvreté structurelle. Celle-ci est distincte de la pauvreté absolue (ligne de pauvreté) et de la pauvreté indigène (ligne d'indigence).
Il s'agit d'approches différentes de la pauvreté : les nécessités de base insatisfaites comprennent l'eau, le drainage, l'électricité, l'habitat, le niveau d'éducation des enfants, l'assistance scolaire des mineurs, le temps disponible et le mobilier du foyer. Bref, elles concernent l'ensemble de tout ce dont on a besoin dans la vie de tous les jours. Si l'une des caractéristiques définies ci-haut n'est pas satisfaite, l'individu ou le ménage sera considéré comme pauvre.
Il suffirait par exemple qu'un individu n'ait pas accès à l'eau courante pour qu'il soit considéré comme pauvre, même si son niveau de revenu dépasse le minimum défini par la ligne de pauvreté.

Cependant, il arrive qu'il y ait des populations qui répondent au double critère d'être en déça de la ligne de pauvreté et d'avoir leurs nécessités de base satisfaites. Cette population est en quelque sorte pauvre selon les critères qui définissent la ligne de pauvreté mais non pauvre selon ceux qui définissent la pauvreté structurelle. D'où la distinction introduite par P.Salama entre « pauvres structurels » et « pauvres non pauvres »[15].
Les pauvres non pauvres sont ceux qui, étant plus ou moins au dessus de la ligne de pauvreté, ne remplissent pas les conditions définies par les nécessités de base insatisfaites.

[15] SALAMA, P., Revue tiers-Monde, Tome XXXVI, N°242, avril-juin 1995, p.51.

En ne prenant en compte que les nécessités de base insatisfaites, presque toute la population burundaise serait considérée comme pauvre, ce qui ne serait pas juste. En effet, la quasi-totalité de la population rurale (85%) n'a pas accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'habitat...

## I.2.2. Analyse des indicate urs de la pauvreté.

Pour contourner les difficultés inhérentes au caractère pluridimensionnel de la pauvreté, la détermination de la pauvreté est faite à travers divers types d'indicateurs à savoir : les indicateurs de pauvreté monétaire (IPM), les indicateurs de pauvreté humaine (IPH) ; l'indicateur du dévéloppement humain (IDH), l'indicateur sexospécifique du dévéloppement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF). Mais pour notre cas, nous avons jugé bon d'analyser les deux premiers indicateurs car ce sont eux qui disposent des données chiffrées pour le cas du Burundi.

### 1.2.2.1. Définition des indicateurs de pauvreté.

1° Indicateurs de pauvreté monétaire.

L'existence de la pauvreté monétaire pour une société donnée suppose qu'une ou plusieurs personnes ne peuvent pas atteindre un niveau de bien-être matériel correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société. Le niveau de revenu ou de dépenses des ménages permet de déterminer l'indicateur de pauvreté monétaire.

L'indicateur de pauvreté monétaire fait référence d'un seuil de niveau de revenu en déça duquel une personne ne peut pas acquérir une quantité minimale des biens et services pour mener une vie décente. Ce seuil de revenu peut être déterminé selon trois méthodes à savoir :

→ La méthode du coût de la couverture des besoins essentiels ; qui consiste à prendre souvent un seuil de pauvreté correspondant au coût d'une ration alimentaire de base pour les principaux groupes d'âge, pour les deux sexes et pour les grandes catégories d'activités viennent s'y ajouter un petit nombre d'articles non alimentaires considérés comme essentiels.

→ La méthode de l'équilibre calorifique ; qui se fonde sur une dépense de consommation permettant uniquement à une personne de se procurer une nourriture suffisante pour satisfaire un besoin calorifique prédéterminé. La qualité d'énergie est estimée en équivalents adultes.

→ La méthode de la ration alimentaire ; quant à elle, consiste à calculer le budget alimentaire permettant d'acheter les éléments nutritifs tout juste suffisants. On estime ensuite le coût relatif des dépenses non alimentaires et les services publics essentiels que l'on ajoute au coût des biens alimentaires de base pour avoir le seuil de pauvreté.

Selon le niveau de seuil considéré, on distingue la pauvreté absolue, la pauvreté relative et l'ultra-pauvreté.

La pauvreté absolue est exprimée à travers un seuil de revenu mesuré en valeur absolue et correspondant à « un niveau de revenu en dessous duquel on ne peut même pas maintenir le minimum en matière de nutrition, d'habitat et des commodités individuelles »[16]. Cet indicateur permet de comparer l'étendue de la pauvreté entre différents pays.

La pauvreté relative, quant à elle, se rapporte à des personnes qui sont moins bien loties que la majorité des autres membres de la communauté.

Elle permet d'apprécier les disparités considérables entre le niveau de vie des classes les plus aisées et les plus défavorisées d'une société.

S'agissant de l'ultra-pauvreté, elle suppose une situation d'un ménage ou d'une personne qui consacre 80% de ses revenus à l'achat des produits alimentaires.

---

[16] PNUD, vaincre la pauvreté humaine, 1998, p.87.

2° Indicateurs de pauvreté humaine.

La pauvreté humaine ou non monétaire suppose, quant à elle, qu'une personne est privée de son bien - être social par le non accès aux services de santé, d'éducation, de formation et d'information, etc.

L'indicateur de pauvreté humaine permet de savoir si la population donnée peut bénéficer de la longévité (mesurée par le pourcentage de la population risquant de mourir avant l'âge de 40 ans), de la santé (la proportion d'individus privés d'accès aux services de santé, à l'eau et à l'alimentation convenable), de l'éducation (mesurée par le taux d'analphabétisme) ainsi que les conditions de vie décente.
L'indicateur de pauvreté humaine est un indicateur composite élaboré pour refléter les aspects fondamentaux du développement humain. Il comprend trois éléments représentant chacun un objectif à atteindre : [17].

*) l'espérance de vie (une vie longue et saine) : une durée de vie moyenne de 85 ans ;
*) le niveau d'éducation : un haut niveau de connaissances/accès à l'éducation pour tous ;

*) Le PIB en termes réels.

Pour une analyse plus aisée, cet indicateur de pauvreté humaine s'éclate en sous indicateurs qui sont :
→ La probabilité de décéder avant 40 ans ;
→ Le taux d'analphabétisme des adultes ;
→ La population n'ayant pas accès à l'eau potable ;
→ La population n'ayant pas accès aux services de santé ;
→ Les enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.

[17] PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2004, p.26.

Ces sous-indicateurs sont complétés par les indicateurs de pauvreté monétaire. Que ce soit l'une ou l'autre forme de pauvreté, celle-ci peut revêtir un caractère structurel ou conjoncturel selon la durée du phénomène.

En effet, la pauvreté est structurelle quand il résulte de l'inégale dotation en facteurs de production, de l'inégalité face aux opportunités de développement et au manque de renforcement des capacités des groupes pauvres.
Par contre, elle est conjoncturelle, pour un pays ou une région en conflit ou en crise telles que la famine, les catastrophes naturelles comme la sécheresse, les inondations, etc.

Au Burundi, les causes de la pauvreté sont entre autres :

- L'insuffisance des terres cultivables,
- Une agriculture de subsistance caractérisée par l'absence de la productivité par exploitant et la faiblesse des revenus monétaires,
- Les contraintes naturelles au développement des produits manufacturés,
- La crise que connaît le pays ,
- L'instabilité politique et sécuritaire avec comme corollaire l'absence de planification des actions de développement,
- La détérioration de l'état sanitaire et les effets pervers du VIH/SIDA, etc...

La pauvreté est observée à travers les manifestations suivantes [18]:

- Les activités génératrices de revenus sont très rares ;
- L'alimentation et la couverture des dépenses de santé sont insuffisantes suite au manque de ressources monétaires et à l'éloignement des centres de santé ;
- La mortalité infantile ainsi que celles des familles pauvres sont très élevées ;
- L'habitat des pauvres est construit en matériaux rudimentaires ;
- La taille des ménages pauvres est généralement plus grande que celles des ménages aisés avec un nombre d'actifs relativement faibles ;
- La pauvreté est généralement plus forte dans les ménages dont le chef de famille est de sexe féminin.

[18] PNUD, Rapport National de développement humain du Burundi, Bujumbura, 1997, p.39.

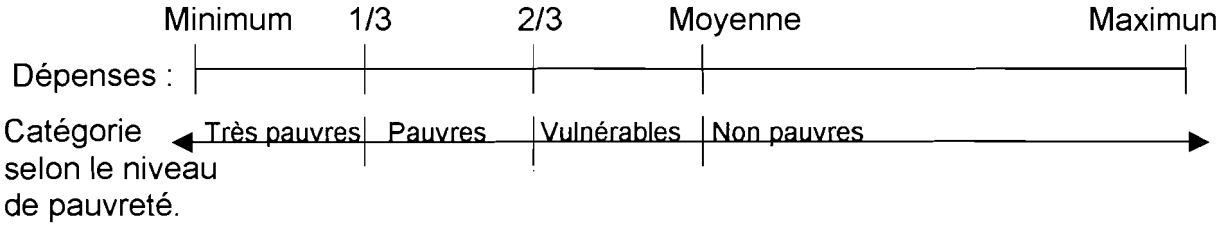
## I.2.2.2. Analyse des indicateurs de pauvreté au Burundi.

1° Indicateurs de pauvreté monétaire.

Dans beaucoup de pays, il manque une définition officielle d'une ligne de pauvreté.

Au Burundi, sa détermination tient compte d'une fraction de revenu confirmée après des enquêtes réalisées entre 1986 et 1991 auprès des ménages du milieu rural tout d'abord, et ensuite à Bujumbura. Chacune de ces deux enquêtes a fait l'objet d'une exploitation qui a permis de dégager un seuil de pauvreté qui nous aide à connaître le pauvre et le non pauvre.

Schématiquement, la situation se présente comme suit :




**Source** : PNUD, Rapport sur le développement humain du Burundi ; la **pauvreté au Burundi**, septembre 1999, p.8.

Ainsi, il a été fixé comme seuil de pauvreté les 2/3 du revenu moyen par habitant. Selon cet indicateur, les personnes considérées comme pauvres sont celles dont la dépense annuelle est inférieure aux 2/3 de la dépense moyenne annuelle par tête.

Il importe de noter que la pauvreté monétaire au Burundi ne se présente pas de la même façon selon que l'on est en milieu rural ou en milieu urbain.

a) En milieu rural.

Selon le rapport de 1999 réalisé par le PNUD sur le développement humain durable, le seuil de pauvreté utilisé pour donner l'idée de la pauvreté en milieu rural burundais est de 17.979 Fbu (Francs constant 1990). Il représente les 2/3 de 26.968 Fbu qui est la dépense annuelle moyenne par personne en milieu rural.

L'incidence de la crise sur la pauvreté en milieu rural est grande : le seuil de pauvreté qui était de 34,84% en 1992 est passé, en 1998 à 56,42% ; ce qui signifie que plus de la moitié de la population rurale était pauvre à cette époque.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la pauvreté monétaire en milieu rural burundais :

**Tableau n°2 : Evolution des indicateurs de pauvreté monétaire en milieu rural burundais (1990-1998).**

| Années | $P_0$ Sans Sinistrés | $P_0$ avec Sinistrés | $P_1$ | $P_2$ |
|---|---|---|---|---|
| 1990 | 35,0823 | 35,0823 | 9,2624 | 3,2959 |
| 1991 | 35,5161 | 35,5161 | 9,4304 | 3,3738 |
| 1992 | 34,8400 | 34,8400 | 9,1690 | 3,2528 |
| 1993 | 39,6357 | 39,6357 | 11,0748 | 4,1543 |
| 1994 | 46,1481 | 48,4481 | 13,8685 | 5,5518 |
| 1995 | 45,0490 | 53,3190 | 13,3791 | 5,3009 |
| 1996 | 47,5131 | 57,4531 | 14,4873 | 5,8727 |
| 1997 | 46,7953 | 58,1153 | 14,1603 | 5,7027 |
| 1998 | 48,3554 | 56,4154 | 14,8753 | 6,0759 |

**Source** :PNUD, Rapport sur le développement humain du Burundi 1999.

$P_0$ = pourcentage d'individus pauvres dans la région

$P_1$ = intensité de pauvreté (en %)

$P_2$ = degré d'inégalité entre les pauvres (en %)

La pauvreté monétaire en milieu rural n'a cessé de s'accentuer. Par exemple en 1990 ; 35,08% des populations (y compris les ménages sinistrés) vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Cette proportion a évolué à la hausse pour atteindre 58,11% en 1997. De même, la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des ménages pauvres a passé du simple au double sur la période considérée.

b) En milieu urbain.

Selon le rapport déjà cité, dans la ville de Bujumbura, le seuil utilisé est de 46.184 Fbu soit les 2/3 de 69.276 Fbu qui est la dépense totale annuelle moyenne par personne en milieu urbain.
Comme en milieu rural, la crise s'est accompagnée d'un accroissement du nombre de pauvres urbains vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ce seuil est passé de 32,94% en 1992 à 66,50% en 1998.

**Tableau n°3 : Evolution des indicateurs de pauvreté monétaire en milieu urbain burundais (1990-1998).**

| Années | $P_0$ Sans Sinistrés | $P_0$ avec Sinistrés | $P_1$ | $P_2$ |
|---|---|---|---|---|
| 1990 | 32,4216 | 32,4216 | 8,5230 | 3,1036 |
| 1991 | 31,9900 | 31,9900 | 8,3716 | 3,0351 |
| 1992 | 32,9423 | 32,9423 | 8,7065 | 3,1817 |
| 1993 | 40,8848 | 40,8848 | 11,6354 | 4,5634 |
| 1994 | 45,2313 | 45,1513 | 13,3548 | 5,4078 |
| 1995 | 44,2976 | 51,1676 | 12,9776 | 5,2204 |
| 1996 | 58,3921 | 63,9821 | 19,2527 | 8,4979 |
| 1997 | 61,6129 | 66,0029 | 20,9096 | 9,4208 |
| 1998 | 63,4430 | 66,5030 | 21,9006 | 9,9847 |

**Source** : PNUD, Rapport sur le développement humain du Burundi 1999.

La pauvreté monétaire a atteint des dimensions inquiétantes suite essentiellement à la flambée des prix à la consommation entre 1990 et 1998. Les prix ont presque triplé car les circuits commerciaux intérieurs continuent à être perturbés par l'insécurité ; ce qui diminue l'offre des produits vivriers.

Le niveau de chômage a aussi grimpé suite à l'influence vers la ville de ceux qui fuyaient les zones d'insécurité, de diplômés sans emplois, des déflatés des entreprises publiques ou privées. Les conditions de vie des salariés burundais sont également déplorables, leurs salaires n'étant pas indexés au coût de la vie.

2° Indicateur de pauvreté humaine.

La guerre qui se poursuit s'accompagne des destructions et des pillages, ce qui enfonce davantage les populations dans leur pauvreté.
Par rapport à l'espérance de vie, la forte prévalence du VIH/SIDA qui représente 11,3% de la population entre 15-50 ans constitue un obstacle à la réduction de la pauvreté[19]. Le VIH touche en effet la population active en âge de travailler et réduit ses capacités à tirer un revenu de ses activités.
De plus, les services de santé font face à des défis comme la baisse de la couverture vaccinale et les endémo-épidémies (dysenterie bacillaire, rougeole, le paludisme, ...) qui se développent suite à la malnutrition, à l'insuffisance de médicaments, d'infrastructures et de personnels soignants.
Dans le domaine de l'éducation, un grand nombre d'écoles primaires et secondaires a connu des destructions ; ce qui a entraîné une forte diminution du nombre d'élèves. Une déperdition à tous les niveaux d'enseignement s'en est suivie.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des indicateurs de pauvreté humaine sur la période 1992-1998 :

[19] PNUD, Rapport National de Développement Humain du Burundi, Bujumbura, 1999, p 16-17.

**Tableau n°4 : Evolution des indicateurs de pauvreté humaine au Burundi (1992-1998).**

| Années | Probabilité de déceder avant 40 ans(en %) | Taux d'analphabétisme des adultes (%) | Population n'ayant pas accès à l'eau potable (%) | Population n'ayant pas accès aux services de santé (%) | Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale (%) | (IPH) (en %) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1992 | 33,351 | 62,02 | 45 | 21 | 18 | 46,3 |
| 1993 | 32,813 | 61,99 | 49 | 18 | 18 | 46,2 |
| 1994 | 35,590 | 62,14 | 47 | 24 | 20 | 47,1 |
| 1995 | 36,936 | 62,27 | 46 | 22 | 22 | 47,4 |
| 1996 | 37,754 | 62,38 | 48 | 20 | 24 | 47,7 |
| 1997 | 37,754 | 62,50 | 51 | 23 | 25 | 48,1 |
| 1998 | 37,754 | 62,63 | 47 | 23 | 25 | 47,9 |

**Source** : PNUD, Rapport National sur le développement humain du Burundi 1999, p.16

A travers ce tableau, nous constatons qu'en 1998, la probabilité, pour la population burundaise, de décéder avant 40 ans représentait 37,754%, le taux d'analphabétisme des adultes s'élevait à 62,63%, la population n'ayant pas accès à l'eau potable s'élevait à 47%, celle n'ayant pas accès aux services de santé à 23% et les enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale étaient estimée à 25% de cette catégorie.

De ces chiffres, le calcul de l'indice de pauvreté humaine est de 47,9% en 1998.

Cela signifie qu'à cette époque, près de la moitié de la population burundaise souffrait du manque de longévité, du manque d'éducation de base et du manque d'accès aux ressources publiques et privées.

En conclusion, l'analyse de ces deux types d'indicateurs laisse voir que ces derniers évoluent dans le même sens mais pas dans les mêmes proportions. Si de façon générale, la pauvreté continue à gagner du terrain, il y a entre autre à l'origine, cette crise qui perdure. Celle-ci, à cause de ses effets immédiats sur les revenus des ménages et de leurs conditions de vie, aggrave la pauvreté monétaire.

La pauvreté humaine est également touchée. Les proportions inquiétantes de l'ampleur du SIDA exposent une plus grande partie de la population au risque de mourir avant 40 ans. Le taux de mortalité infantile continue à augmenter au moment où les infrastructures sanitaires et en eau potable restent insuffisantes.

Il reste à voir si les intervenants en matière de financement sous forme de micro-crédit peuvent faire face à ce problème de pauvreté. Ce qui fera l'objet du second chapitre.

# CHAP. II. : LES INTERVENANTS EN MATIERE DE FINANCEMENT DE MICRO-CREDIT AU BURUNDI.

## *II.1. Introduction.*

Dans les pays en voie de développement comme le Burundi, les marchés financiers sont peu développés. Le système financier institutionnel qui existe concerne les grandes organisations et les agents les plus solvables alors que la majeure partie des nécessiteux est exclue.
A côté de ce système financier formel, se développent des circuits non officiels répondant à des logiques souvent plus sociales qu'économiques.
Ces circuits se développent en relation avec la forte croissance des villes et la paupérisation de plus en plus forte de ses habitants, ainsi qu'à la défaillance des systèmes financiers officiels à financer les pauvres ; des systèmes de financements décentralisés organisés sous forme de coopératives d'épargne et de crédits, de crédits solidaires, de caisses villageoises, de mutuelle, etc. et un rôle croissant joué par les différentes organisations internationales.

Au Burundi, en matière d'accès au capital et aux services financiers en particulier pour les pauvres, plusieurs systèmes ont été mis en place dans le but de promouvoir le financement des micro-crédits.
Il s'agit notamment des établissements bancaires et financiers, des projets et associations de développement, des coopératives et associations d'épargne et de crédits, de l'ASBL TWITEZIMBERE, ...

## *II.2. Les Banques et établissements financiers.*

Les micro-crédits sont définis comme étant de crédits de moindre importance. Ils sont aussi accordés par les Banques et établissements financiers aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Parmi ceux-ci, nous allons essayer d'analyser l'importance jouée par la BNDE et le FDC.

## II.2.1. La Banque Nationale pour le Développement Economique (B N D E).

La BNDE, société mixte, est un établissement financier au sens du Décret-Loi n°1/38 du 7/07/1993 portant réglementation des banques et établissements financiers.

Elle a été créée le 8 décembre 1966, autorisée le 26 janvier 1967 par ordonnance ministérielle n°100/213, et elle a commencé ses opérations le 4 avril 1967.

La mission de la BNDE est de concourir au développement économique et social du Burundi principalement par l'octroi des prêts, surtout en faveur des projets réalisés dans le secteur de la production.

Le volet micro-crédit fait partie intégrante des activités de la BNDE. Ce volet est orienté vers plusieurs secteurs : l'agriculture, le petit équipement, l'artisanat, la transformation agro-alimentaire et l'habitat.

La BNDE est la seule banque qui s'intéresse au financement de l'agriculture à travers les micro-crédits.

L'évolution des crédits octroyés est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau n°5 : Evolution des crédits accordés par la BNDE depuis l'origine (en Millions de BIF.**

| | 1967-1998 | | 1999 | | 2000 | | 2001 | | 2002 | | 2003 | | TOTAL | | % du montant | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | N | M | N | M | N | M | N | M | N | M | N | M | N | M | Avec CC | Sans CC |
| Crédit de compagne[1] | 70 | 13020,6 | 1 | 1808,9 | 1 | 1242,7 | 1 | 1157 | 1 | 2841 | 1 | 631 | 75 | 20701,2 | 28,96 % | 40,76 % |
| Industrie, Artisanat & Services commerce | 721 | 9736,0 | 10 | 514,0 | 28 | 1827 | 41 | 2711,1 | 30 | 1517,0 | 13 | 505,8 | 843 | 16810,9 | 23,52 % | 33,10 % |
| Tourisme | 18 | 575,1 | 4 | 80 | 2 | 20 | 0 | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 0,0 | 24 | 675,1 | 0,94 % | 1,33 % |
| Immobilier | 891 | 2880,6 | 25 | 183,5 | 30 | 127,6 | 52 | 393,8 | 36 | 294,0 | 6 | 46,7 | 1040 | 3926,2 | 5,49 % | 7,73 % |
| Agriculture et élevage | 17598 | 8427,2 | 4794 | 1323,6 | 4536 | 1162,08 | 2804 | 1347,2 | 3743 | 357,4 | 3550 | 2901,7 | 37025 | 15519,18 | 21,71 % | 30,56 % |
| dont PEA | 15746 | 3687,7 | 4751 | 1026,7 | 4516 | 1059,83 | 2788 | 723,2 | 3727 | 698,9 | 3508 | 1526,0 | 35036 | 8722,33 | 12,20 % | 17,17 % |
| Petit équipement familial | 33681 | 6520,83 | 1416 | 1026,7 | 3909 | 1007,8 | 5414 | 1963,2 | 3172 | 1985,1 | 5883 | 1724,2 | 53475 | 13879,43 | 19,41 % | 27,33 % |
| Prêts spéciaux et divers | 136 | 252,3 | 8 | 19 | 9 | 131,7 | 3 | 5,1 | 6 | 34,6 | 9 | 35,0 | 171 | 477,7 | 0,67 % | 0,94 % |
| TOTAL avec crédit de campagne café | 53115 | 40912,05 | 6258 | 460,3 | 8515 | 5518,8 | 8315 | 7576,9 | 6988 | 7029,01 | 9462 | 5844,5 | 92653 | 71488,56 | 100% | |
| TOTAL sans crédit de campagne café | 53045 | 27891,45 | 6257 | 2798,4 | 8514 | 4276,1 | 8314 | 6419,9 | 6987 | 4188,01 | 9461 | 5213,5 | 92578 | 50787,36 | | 100% |

**Source :** BNDE, Rapport annuel 2003, page 32.

CC : Crédit de Campagne
N : Nombre
M : Montant

[1] Montant retenu : encours maximum atteint par notre participation pendant la campagne.

En analysant les données du tableau, nous constatons que le secteur agriculture-élevage a déjà bénéficié du crédit.
Les agriculteurs-éleveurs représentent 30,56% du nombre total des prêts. Ce qui n'est pas négligeable.

Remarquons ensuite que, la rubrique « Industrie, artisanat et services, commerce » occupe la seconde place (33,10%) après les crédits de campagne avec 40,76%. Ceci nous montre que la BNDE intervient dans le financement des personnes défavorisées.
Concernant l'exercice 2003, les activités financées se trouvent dans le tableau suivant :

**Tableau n°6 : Crédits accordés par la BNDE en 2003.**

| Activités | Montant en millions de BIF | % |
|---|---|---|
| Agriculture et élevage | 1375,7 | 27 |
| Industrie/Service/Artisanat commerce | 505,8 | 10 |
| Immobilier | 46,7 | 1 |
| Petit équipement familial | 1724,2 | 33 |
| Petit équipement agricole | 1526,0 | 29 |
| | | 100 |

**Source** : L'auteur à partir des données du Rapport Annuel 2003 de la BNDE.

D'après ce tableau, nous constatons que la BNDE dispose d'une capacité d'analyse des projets du secteur agricole et d'élevage. Plus de la moitié des crédits accordés par la BNDE en 2003 sont pour l'agriculture-élevage et petit équipement agricole (56 = 27% + 29%).

Bien que cette institution contribue dans la promotion du financement agricole, elle est confrontée à plusieurs contraintes. Le principal handicap réside dans l'absence d'agences en dehors de la capitale pour être tout près de l'agriculteur-éleveur. Elle considère que la gestion des petits crédits lui coûte cher et se plaint du niveau faible des remboursements des crédits octroyés à des individus. C'est ainsi qu'elle octroie des lignes de crédit aux sociétés et autres organismes qui les distribuent à leur tour en milieu rural.

## II.2.2. Le Fonds de Développement Communal (F D C).

Le FDC a été crée avec pour objectif principal d'aider les communes à générer des revenus pour assurer leur propre fonctionnement et pouvoir investir à terme. En 2.000,l'objectif a été étendu au volet micro-crédit. La population cible du FDC est ainsi composée par :

- les entités communales pour les crédits de grande taille.
- des associations et individus pour le micro-crédit.

## II.2.2.1. Historique et description des activités.

Créé en 1991, le FDC a démarré ses activités tardivement suite à la crise socio-politique qui secoue le pays.
Originellement, le FDC avait été créé pour accompagner la politique de décentralisation des communes en servant de financement pour ces entités. De 1992 à 1995, le FDC a connu une période d'inactivités liées à la crise.

En 1996, il y a eu la reprise timide des activités suite à l'obtention des subventions étatiques destinées aux communes.
L'année 1997 a été consacréé à la révision des textes légaux et mise en place des organes sociaux (Conseil d'Administration) ainsi que le début d'octroi des crédits aux communes.

L'octroi du micro-crédit aux associations et aux individus a été débuté avec l'année 2000. Les crédits collectifs octroyés aux associations nécessitent d'organismes intermédiaires tels que l'OAP, le PREFED, les Eglises, la Mairie de Bujumbura, etc.
Ces organismes intermédiaires qui assurent l'encadrement et le recouvrement déposent un fonds de garantie au FDC (ce fonds est rémunéré à 8%).

Actuellement, pour le souci de décentralisation afin de toucher un public plus large, un guichet est déjà opérationnel à RUYIGI dans le cadre du Projet Gestion des Ressources rurales.

## II.2.2.2. Les projets financés par le FDC.

Le FDC a depuis la reprise de ses actvivités financé les projets générateurs de revenus ainsi que ceux d'infrastructures sociales comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau n°7 : Les crédits octroyés par le F D C pour les projets générateurs de revenus et des projets d'infrastructures.**

| | 1998 | | 1999 | | 2000 | | 2001 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Secteur d'activité | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| • Projets générateurs de revenu | 48.993.702 | 47% | 149.008.467 | 62 ,5 | 277.129.410 | 80 | 271.675.707 | 7 |
| - Projet de production agro-pastoral | 22.900.000 | | 109.728.751 | | 226.292.410 | | 216.957.638 | |
| - Projet de transformation. | 17.593.702 | | 2.179.746 | | 15.300.000 | | 23.680.000 | |
| - Projet de distribution et commercialisation. | 8.500.000 | | 19.100.000 | | 7.937.000 | | 8.500.000 | |
| - Projet d'artisanat et de métier. | - | | - | | 27.600.000 | | 22.538.069 | |
| • Construction et réhabilitation d'insfrastructure | 54.659.231 | 53% | 89.580.697 | 37,5 | 67.200.000 | 20 | 102.700.000 | 2 |
| - Projet d'insfrastructure scolaire. | 12.448.300 | | 30.513.297 | | - | | 34.500.000 | |
| - Projet d'insfrastructure administrative. | 23.442.206 | | 34.114.400 | | - | | 19.200.000 | |
| - Projet d'électrification rural. | 9.000.000 | | - | | - | | - | |
| - Projet d'insfrastucture sanitaire. | 97.887.725 | | 24.953.000 | | - | | - | |
| - Equipement et viabilisation. | - | | - | | - | | 49.000.000 | |
| **TOTAL** | **103.659.933** | **100** | **238.589.164** | **100** | **344.329.410** | **100** | **374.375.707** | |

**Source :** Elaboré par l'auteur à partir des rapports 1998 , 1999, 2000 et 2001 du FDC.

A travers ce tableau, nous remarquons que l'exercice 1999 a connu une grande intensité d'activité opérationnelle comparativement à l'exercice antérieur. En effet, alors qu'en 1998, le F D C n'avait financé que 27 projets[20] de développement pour un montant égal à 103.652.933 Fbu, 110 projets[21] ont été financés au cours de l'exercice 1999 pour un montant de 238.589.164 Fbu soit le plus du double.
Concernant l'exercice 2000, l'activité d'octroi des crédits à l'économie s'est accru : les montants passent de 238.589.164 Fbu à 344.329.420 Fbu et cela pour 158 projets[22] .

[20] F D C : Rapport annuel 1998. p.9.
[21] F D C : Rapport annuel 1999. p. 11
[22] F D C : Rapport annuel 2000. p.10

Au cours de l'exercice 2001, 191 projets[23] ont pu être financés pour un montant de 374.375.707 Fbu.

Enfin, une nette augmentation des montants alloués aux projets générateurs de revenu s'observe (le passage de 47% à 80% en 1998 et en 2000).
Pour les activités de micro-crédit, le F D C finance divers secteurs d'activités comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n°8 : Crédits accordés par le FDC de 1998 à 2002 (en millions de FBU).**

| Années / Activités | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | Montant total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Agriculture et élevage | 22,9 | 109,728 | 233,632 | 216,957 | 143,038 | 726,255 |
| Transformation alimentaire | 17,593 | 20,179 | 15,900 | 23,680 | 41,064 | 118,416 |
| Artisanat | - | - | 26,600 | 22,538 | 35,064 | 84,202 |
| Equipement | - | - | - | 8,5 | - | 8,5 |
| Distribution et commercialisation | 8,5 | 19,1 | 7,937 | - | - | 35,537 |
| Crédit aux communes | 54,659 | 89,580 | 64,200 | 102,7 | 9 | 320,139 |
| **Total** | **103,652** | **238,587** | **348,269.** | **374,375** | **229,019** | **1293,902** |

**Source :** F D C, Rapports Annuels.

[23] F D C : Rapport annuel 2001. p.11

Le tableau précédent nous montre une importance accordée aux activités d'agriculture-élevage d'un montant égal à 726,255 millions de Fbu, soit 56,12% du total des crédits distribués.
Cela nous montre que le financement du secteur agricole occupe la place de choix du FDC. Les taux d'intérêt sont de deux ordres, soit 18% sur fonds propres et 7% sur fonds déposés par le Gouvernement.

Le FDC se heurte aux mêmes difficultés que la BNDE en ce qui concerne le financement des exploitants ruraux. Toutefois, dans le cadre de la convention entre le FIDA et le FDC, ce dernier a une agence en Province de Ruyigi pour un meilleur suivi de l'exécution du « volet micro-crédit » en milieu rural.

## *II.3. Les ONG$_S$ et Associations à volet financier.*

### II.3.1. L'ASBL TWITEZIMBERE.

Créée en 1992, l'ASBL TWITEZIMBERE est une des organisations d'appui au développement à la base. Elle a été mise en place suite à un contexte caractérisé par la dégradation de la situation économique et la paupérisation grandissante des couches les plus démunies tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Le gouvernement de la République du Burundi avec l'appui des bailleurs de fonds a mis en œuvre des politiques de redressement économique dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).
Malheureusement, ces mesures ne suffisaient pas pour réduire la pauvreté. Une grande partie de la population subissaient des effets pervers de ces mesures.
C'est dans ce cadre que l'ASBL TWITEZIMBERE a été mise en place comme un des outils de réduction de la pauvreté qui, à travers des actions rapides, crée des opportunités de disponibilité de revenu en faveur des couches les plus démunies tout en finançant les micro-projets socio-économiques permettant d'améliorer les services de base de ces mêmes populations.

### II.3.1.1. Les missions de l'ASBL TWITEZIMBERE.

L'ASBL TWITEZIMBERE a pour missions principales :

1°) La lutte contre la pauvreté à travers un appui au développement d'activités génératrices de revenus et aux programmes de création de micro-entreprises.

2°) L'amélioration de l'environnement socio-économique à travers la construction, la réhabilitation d'infrastructures sociales (écoles primaires, centres de santé, alimentation en eau potable,...) et économiques (pistes, ponts, centres de négoce).

3°) Le suivi des conditions de vie de populations à travers la mise en place d'une série d'enquêtes.

4°) La formation de la population à l'esprit d'entreprenariat, de responsabilisation à l'auto-développement et à la gestion des micro-projets.

Comme les missions de l'ASBL TWITEZIMBERE répondaient aux préoccupations de l'Etat et ses partenaires au développement dans le cadre de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement en accord avec ses bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale (BM), la coopération Belge, le HCR, et le PNUD, lui a confiée l'exécution des projets s'inscrivant dans la ligne de ses missions.

### II.3.1.2. Objectifs du projet des activités génératrices de revenu.

L'ASBL TWITEZIMBERE a lancé depuis 1995, le projet « Réduction de la pauvreté » avec comme objectif de réduire la pauvreté structurelle et conjoncturelle en soutenant des activités génératrices de revenus et créatrices des emplois entreprises par les personnes défavorisées, surtout les femmes, les veuves, les orphelins, les handicapés, les jeunes déscolarisés, les réfugiés et les jeunes à la recherche du premier emploi.

Le projet se propose également de renforcer les capacités locales à lutter contre la pauvreté en apportant une assistance basée sur les compétences locales et un appui institutionnel à l'organe d'exécution du projet et aux institutions chargées de l'encadrement des groupes cibles. Pour atteindre ces objectifs, l'ASBL TWITEZIMBERE adopte une structure décentralisée.

Elle repose sur la responsabilisation des communautés de base qui mettent sur pied des comités de développement au niveau de la colline, de la zone, de la province. Ces comités ont la mission d'être des partenaires privilégiés de l'ASBL TWITEZIMBERE qui, en plus de ce que font les autres collaborateurs, participent dans l'encadrement des micro-entreprises financées par l'ASBL TWITEZIMBERE. Les objectifs visés sont l'information et la sensibilisation, la mobilisation, l'appui à l'identification et à la formulation des projets, etc. Tout projet générateur de revenus soumis pour financement à l'ASBL TWITEZIMBERE doit être initié par les bénéficiaires eux-mêmes.

### II.3.1.3. Les réalisations.

Depuis le démarrage du financement des activités génératrices de revenus en janvier 1997, l'ASBL TWITEZIMBERE a déjà financé 3522 micro-projets pour un montant global de 2.079.912.318 Fbu[24] dont 569.142.004 Fbu en 2003.
Ce montant (global) a servi à financer les domaines d'activités aussi variées comme la riziculture, la culture de la pomme de terre, la caféiculture, l'élevage, l'artisanat, la transformation agricole, la pêche, l'agri-élevage et le commerce.

Le tableau suivant montre quelques activités génératrices de revenu financées par l'ASBL TWITEZIMBERE depuis 1997 à 2003.

[24] TWITEZIMBERE. Rapport annuel d'activités 2003, p.53.

**Tableau n°9 : Crédits accordés par l'ASBL TWITEZIMBERE de 1997 à 2003 (en millions de FBU).**

| Année / Activités | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Total | % du montant |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agriculture et élevage | 146,621 | 218,273 | 121,641 | 154,627 | 292,181 | 140,245 | 111,355 | 1184,943 | 68 |
| Transformation des produits agricoles | 7,744 | 31,400 | 59,229 | - | 50 | 5 | 4,690 | 150,063 | 9 |
| Commerce | 8,455 | 9,202 | 38,788 | 9,621 | 55,4 | 26,801 | 77,266 | 225,533 | 13 |
| Artisanat et autres services | 8,455 | 19,357 | 30,171 | 9,148 | 17,5 | 13,360 | 85,267 | 183,258 | 10 |
| **Total** | **171,275** | **278,232** | **249,829** | **173,396** | **415,081** | **185,406** | **278,578** | **1743,797** | **100** |

**Source** : Nos calculs à partir des données recueillies dans les rapports annuels de 1997 à 2003 de TWITEZIMBERE.

Dans ce tableau, nous constatons que le secteur d'agriculture et élevage prend la part du lion avec 68% du total des crédits accordés par l'ASBL TWITEZIMBERE. Le reste des activités de l'ASBL TWITEZIMBERE financées n'occupe que 32% du total des financements offerts. Ces crédits agricoles et d'élevage sont suivis par des crédits au commerce ; ce qui montre que l'appui est orienté principalement vers l'agriculture des populations rurales.

Jusqu'au 31 décembre 2003, les remboursements effectués s'élèvent à 1.290.362.878 Fbu sur un montant total échu au 31 décembre 2003 de 1.564.163.414 Fbu soit un taux de remboursement de 82,49%[25].
Quant au montant de l'exercice 2003, il a servi à financer des activités variées comme témoigne le tableau suivant :

**Tableau n°10 : Les micro-projets financés par l'ASBL TWITEZIMBERE pour l'exercice 2003.**

| Nature du projet | Montant en FBU |
|---|---|
| Riziculture | 143.859.752 |
| Caféiculture | 1.500.000 |
| Agriculture | 115.520.230 |
| Elevage | 29.683.000 |
| Commerce | 77.266.000 |
| Artisanat | 85.267.112 |
| Transformation Agricole | 4.690.000 |
| Agri-élevage | 111.355.910 |
| TOTAL | **569.142.004** |

**Source** : TWITEZIMBERE, Rapport Annuel 2003 , p.53.

[25] TWITEZIMBERE, Rapport Annuel 2003, p.54.

Le tableau précédent nous indique une prédominance des crédits des riziculteurs. Ceci nous montre que TWITEZIMBERE s'attache beaucoup plus aux associations des riziculteurs parce qu'ils remplissent les critères d'éligibilité (c'est-à-dire capables de rembourser).

## II.3.2. L'Organisation d'Appui à l'Autopromotion (OAP).

L'OAP a été crée en 1993. Elle a démarré le programme de micro-crédit en 1994 dans le but de remplacer progressivement le programme d'urgence par des actions d'auto-développement.
Entre 1994 et 1997, le crédit octroyé était remboursable sans intérêt car à l'époque, il y avait beaucoup d'organismes qui distribuaient des crédits gratuits dans le secteur.

Dans sa démarche, l'OAP tient compte des initiatives et des capacités propres des bénéficiares à se prendre en charge ; l'appui n'est accordé qu'aux bénéficiaires qui s'organisent déjà entre eux.
Les activités de l'OAP qui impliquent l'octroi des micro-crédits sont entre autres :

- l'appui à la construction des maisons des déplacés et sinistrés
- rénovation des équipements des infrastructures publiques
- l'appui à la relance des activités génératrices de revenus.

Les petits projets identifiés par les groupements locaux sont présentés à la commission communale. Cette commission transmet à l'OAP tous les projets qu'elle juge viables. Les remboursements vont constituer un fonds rotatif d'appui aux activités génératrices de revenus en faveur de la commission de la commune de ressort du groupement.

### II.3.2.1. Les activités de crédits.

Au niveau des activités de crédits, les crédits des associations sont privilégiés car l'OAP mise sur la caution solidaire comme principale garantie du remboursement du crédit. On enregistre aussi les propriétés foncières même s'il est difficile de les réaliser dans le contexte social burundais. Le principe de la caution solidaire semble donner satisfaction à 75%.

L'OAP collabore avec la BNDE et le FDC dans le système de crédit. Les crédits FDC se situent entre 500.000 et 1.000.000 Fbu tandis que les crédits BNDE sont plus élevés : soit 1.000.000 Fbu et plus.
Dans ce système, l'OAP donne des conseils techniques aux associations qu'elle initie et encadre.

a) Modalité d'octroi du crédit.

L'OAP dépose des fonds de garantie dans les banques et établissements financiers (BNDE, FDC) et signe avec eux des conventions de collaboration.

- La BNDE exige aux promoteurs des projets de présenter des garanties valables et de signer directement un contrat avec elle pour le remboursement. L'OAP avalise donc les promoteurs auprès de la BNDE.
- L'OAP avalise également les promoteurs de projets auprès du FDC avec qui elle signe une convention de collaboration.
  On considère la rentabilité du projet, son acceptabilité par une commission communale mise sur pieds de commun accord avec l'OAP et l'administration locale. Celle-ci est appelée à jouer un grand rôle dans le recouvrement du crédit.

b) Recouvrement.

Dans son approche, l'OAP est appuyée par la commission communale.
Si l'échéance n'est pas respectée, l'OAP fait recours à la commission communale. L'OAP utilise l'embargo communal qui consiste à arrêter l'octroi de crédits dans une commune où les remboursements n'ont pas été faits.

L'OAP assure sur le terrain l'exécution du projet financé afin d'éviter le détournement des fonds.

## II.3.2.2. Les activités financées.

Dans ses habitudes de travail, l'OAP contribue au financement des petits projets groupant des activités variées comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n°11 : Nature des projets financés par l'OAP en 2003 (Montant en Fbu).**

| Titre du projet | Coût du projet | Montant du crédit | Nombre de bénéficiaires | Apport de la communauté | Bailleurs de fonds |
|---|---|---|---|---|---|
| Elevage des abeilles | 1.175.000 | 423.000 | 10 | - Main d'oeuvre<br>- Certains outils pour 752.000 Fbu soit 64% du coût du projet. | Fonds de garantie OAP placé au FDC. |
| Culture du riz | 8.390.250 | 5.000.000 | 12 | 3.390.250 soit 40% du coût du projet. | Fonds de garantie OAP placé à la BNDE. |
| Atelier artisanal | 550.000 | 500.000 | 80 | 50.000 soit 9% du coût du projet. | Fonds de garantie OAP placé au FDC. |
| Commercialisation de l'huile de palme | 1.000.000 | 719.000 | 21 | Main d'œuvre pour 281.000 soit 28% du coût du projet. | Fonds de garanties OAP placé à la BNDE. |
| **TOTAL** | **11.115.250** | **6.642.000** | **123** | **4.473.250** | |

**Source** : Rapport Annuel 2003 de l'OAP.

Ainsi, au regard de ce tableau, nous remarquons que l'OAP finance beaucoup de petits projets, ce qui procure des revenus pour les promoteurs. L'OAP enregistre un taux de remboursement de 93%[26]. Ainsi donc, les petits promoteurs ne constituent pas un mauvais risque financier comme on le pense. D'après nos enquêtes, les taux d'impayés représentent en fait les projets pillés ou détruits avant apurement du crédit.

[26] OAP, Rapport Annuel 2003, p.18.

## *II.4. Les Caisses Coopératives d'Epargne et de Crédit.*

Leur mode de fonctionnement est basé sur l'épargne. C'est-à-dire que pour ces institutions, l'épargne est un préalable pour accéder à un crédit. En d'autres termes, elles doivent collecter l'épargne pour ensuite la transformer en micro-crédit.

### II.4.1. La Fédération Nationale des COOPECs au Burundi (FENACOBU).

Les COOPECs constituent les premières institutions financières à vocation de couvrir l'ensemble du pays. Le mouvement COOPEC a été créé en 1984 dans le cadre de la coopération Burundi-France. Quatre conventions de financement totalisant un montant de 20.300.000 FF ont été signées entre le Burundi et la coopération française. Le projet est sous la tutelle du Ministère du Développement Communal et de l'Artisanat.
La création du réseau COOPEC se justifie par le fait que les institutions bancaires et financières sont localisées exclusivement dans les centres urbains et, surtout qu'elles ne sont pas à mesure de mobiliser l'épargne populaire ni de distribuer les crédits dans les campagnes.

Les COOPECs forment un ensemble de coopératives créées en vue d'encourager l'épargne en zones rurales d'abord et ensuite en zones urbaines et à partir des fonds mobilisés promouvoir l'accès au crédit. Le crédit est réservé aux membres qui confient leur épargne à la caisse de leur résidence. Les micro-entrepreneurs devraient donc trouver dans les COOPECs un support pour le développement de leurs activités.
La proximité et la connaissance du demandeur par les COOPECs devraient permettre un bon encadrement du crédit.

### II.4.1.1. Les crédits au niveau des COOPECs.

Les caisses locales et les antennes régionales octroient des crédits aux sociétaires en tant qu'individus ou ; en tant qu'associations dont le plafond est fixé à 500.000 Fbu. Les crédits sont octroyés pour une durée de 24 mois moyennant le nantissement de l'épargne à hauteur de 20% du crédit.

Les COOPECs procèdent de deux manières dans l'octroi des crédits :
1° Système de crédits directs aux membres sur base de garanties personnelles ou d'aval.

2° Système de partenariat développé avec les ONGs.
Ces dernières placent un fonds de garantie au Bureau Centrale des COOPECs qui distribue ensuite, les micro-crédits aux bénéficiaires et groupements encadrés et avalisés par l'ONG. Pour l'exercice 2001, les crédits individuels représentaient 80% contre 20% de crédits aux groupements. Pour les crédits supérieurs à 1 millions de FBU, ils sont remboursables sur 48 mois.
Quant au système de suivie, il est hiérarchisé. Au niveau de chaque caisse, le Conseil d'Administration s'associe à la commission de recouvrement et au comité de surveillance. Les organes se font aider par les animateurs de base qui connaissent les membres de la caisse.

### II.4.1.2. Les conditions d'éligibilité au crédit et garanties exigées.

Pour accéder à un crédit, la COOPEC exige des conditions suivantes :
1° être membre et avoir cotisé à la caisse pendant 6 mois.
2° on peut octroyer 10 fois le montant de l'épargne déposée.

Au niveau des garanties, la COOPEC ne prête que contre garantie ou sur base de la caution solidaire. Les crédits individuels sont octroyés sur base d'un cautionnement solidaire d'une tièrce personne et sur base des biens mis en garantie (salaire pour le personnel, les vaches pour les éleveurs, les plantations de café, de thé, du riz,... pour les agriculteurs). Sur base de la valeur estimée de ces biens, on peut aller jusqu'à réaliser la garantie par leur vente.

A fin 2001, le nombre de caisses était de 111 réparties dans 16 Provinces avec 90.983 sociétaires[27].

Depuis 1985, le réseau coopérative d'épargne et de crédits s'acquitte de sa mission de mobilisation de l'épargne et de la distribution de cette dernière comme micro-crédits. La destination de ces micro-crédits est variée comme on peut le remarquer à travers le tableau suivant :

[27] Bureau Central COOPEC, Rapport annuel, 2001.

Tableau n°12 : Crédits accordés par la FENACOBU de 1997 à 2003 (en Millions de FBU).

| Année / Secteur | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Montant Total | % du montant |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agriculture et élevage | 45,300 | 127,981 | 117,537 | 107,915 | 79,340 | 494,332 | 513,049 | 1485,454 | 37,23 |
| Commerce | 61,400 | 23,675 | 21,805 | 19,881 | 13,615 | 89,061 | 91,522 | 320,959 | 8,04 |
| Artisanat | 2,200 | 23,376 | 21,078 | 19,880 | 15,615 | 93,061 | 93,522 | 268,732 | 6,73 |
| Petit équipement | 166,156 | 33,779 | 30,374 | 28,401 | 20,879 | 130,087 | 120,050 | 529,726 | 13,27 |
| Habitat | - | 77,463 | 71,510 | 65,323 | 48,021 | 299,201 | 250,154 | 811,672 | 20,34 |
| Transport | - | 3,368 | 0,795 | 2,840 | 2,088 | 13,008 | 10,592 | 32,691 | 0,82 |
| Besoins familiaux et sociaux | 21,400 | 26,944 | 25,092 | 22,721 | 16,703 | 104,069 | 102,121 | 319,05 | 8 |
| Autres | 1,000 | 20,208 | 16,695 | 17,041 | 12,527 | 78,052 | 76,333 | 221,856 | 5,57 |
| **TOTAL** | **297,456** | **336,974** | **304,886** | **174,013** | **208,790** | **1230,874** | **1257,343** | **3990,14** | **100** |

**Source :** Bureau Central des COOPECS à GITEGA, données recueillies au Service Crédit.

Bien que le réseau COOPEC a subi des difficultés suite à la crise socio-politique, nous constatons à travers ce tableau, qu'il continue à servir pas mal de secteurs en leur octroyant le crédit. Le secteur agricole occupe la première place avec 37,23% du total des crédits, suivi de l'habitat qui occupe 20,34%.

Naturellement, de part leur approche, leur organisation et leurs structures décentralisées, les COOPECs sont mieux indiquées pour intervenir dans le financement de divers secteurs d'activités génératrices de revenus tels que l'agriculture et, par conséquent, elles sont à mesure d'apporter une réponse relativement satisfaisante en matière de micro-crédits dans le secteur agricole.

### II.4.2. La Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel (CECM).

La Caisse Coopérative d'Epagne et de Crédit Mutuel (CECM) a été initiée en 1995 par l' « Association pour la Promotion Economique de la Femme » (APEF) avec le financement d'une ONG Canadienne « Développement International Desjardins » (DID). Mais en mars 1996, la DID s'est retirée du Burundi.
L'objectif principal de la CECM est de mobiliser l'épargne des sociétaires pour ensuite octroyer des crédits finançant leurs activités.
La CECM s'intéresse à toute personne (femme et homme) qui éprouve des difficultés à accèder au système financier classique, et qui fait recours à la caisse.

La priorité est toute fois donnée aux femmes à faibles revenus provenant des quartiers périphériques de la ville de Bujumbura.
A fin 2001, elle avait 10.597 sociétaires dont 75% sont des femmes et 25% sont des hommes [28].
La CECM finance des activités variées comme nous le montre le tableau ci-après :

[28] Projet PNUD/BIT. Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés, Burundi, mai 2002.

**Tableau n°13 : Crédits accordés par la CECM de 1996 à 2003 (en Millions de FBU).**

| Années / Activités | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Montant total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agriculture et élevage | 15,134 | 55,11 | 14,901 | 17,300 | 25,132 | 48,966 | 86,469 | - | 263,012 |
| Commerce | 19,337 | 17,177 | 74,506 | 160,029 | 192,681 | 218,463 | 364,404 | - | 1046,597 |
| Petit équipement | 8,379 | 29,001 | 16,143 | 17,300 | 25,132 | 52,732 | 80,292 | - | 228,979 |
| Artisanat et autres crédits | - | - | 18,626 | 21,626 | 36,303 | 56,499 | 86,469 | - | 219,523 |
| **TOTAL** | **42,85** | **101,288** | **124,177** | **216,255** | **279,248** | **376,660** | **617,634** | **915,309**(*) | |

**Source :** CECM : Information du Service Crédit.

(*) Le montant des crédis accordés en 2003 dont la distinction par branche d'activités n'a pas eu lieu.

L'analyse du tableau jusqu'à 2002 nous montre la prédominance du crédit commercial de 1046,597 Millions Fbu. Cela s'explique par le fait qu'à la Mairie de Bujumbura et sa périphérie, la grande majorité de la population fait du commerce.

De plus, nous remarquons que l'agriculture et l'élevage occupent la 2ème position. C'est parce que les activités commerciales sont beaucoup plus pratiquées en ville qu'en milieu rural.

Au regard du tableau également, nous remarquons que, malgré le problème de ressources, la CECM connaît une évolution dans l'octroi des crédits. Le montant accordé augmente d'une année à l'autre comme le montre le tableau (passage de 42,85 millions de Fbu en 1996 à 915,309 millions de Fbu en 2003).

Les critères d'éligibilité et les garanties acceptées sont semblables à ceux des COOPECS déjà cités sauf qu'elle a baissé le taux de nantissement des crédits passant de 20% à 10% du montant depuis fin 2000.
Cependant, la CECM fait face aux problèmes liés à la gestion de sa croissance.
Le nombre de membres est en constante augmentation.
Suite aux possibilités limitées de refinancement, les dépôts de la CECM sont relayés par des ressources extérieures à travers entre autres l'ASBL TWITEZIMBERE. Une part de 20% déjà débloquée des crédits octroyés, soit 11,99% jusqu'à fin 2002, l'a été grâce à ce dernier.

Comme conclusion, à ce chapitre, nous remarquons qu'en général, les différentes catégories d'institutions que nous venons de voir apportent une contribution dans l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. En effet, elles permettent la création d'activités variées. Ces dernières constituent la chance pour la population d'avoir un emploi qui permet à son tour l'augmentation des revenus.

Néanmoins, le manque de ressources financières suffisantes ne permet pas à ces institutions de satisfaire toutes les demandes de crédits.

Dans le chapitre qui suit, nous allons analyser l'incidence des micro-crédits à la lutte contre la pauvreté au Burundi.

# CHAP. III. : MICRO-CREDIT ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU BURUNDI.

## *III.1. Introduction.*

Au Burundi, la pauvreté est liée à pas mal de problèmes entre autres le manque des activités d'auto-emploi, le manque de petits métiers artisanaux et de services, etc...
Aussi, la crise socio-politique qui prévaut depuis 1993 a accéléré la dégradation des conditions de vie de la majorité de la population ; et la décapitalisation importante de toute l'économie du pays : destructions d'infrastructures socio-économiques et des moyens de production, des victimes du conflit, des déplacements et regroupements massifs des populations...

Ainsi donc, dans ce chapitre, nous voulons faire ressortir le rôle joué par le micro-crédit dans la réduction de la pauvreté, c'est-à-dire la satisfaction des besoins essentiels des populations défavorisées.

## III.2. Les micro-crédits dans la création des micro-entreprises.

### *III.2.1. Le concept de « Micro-Entreprise ».*

Le terme de « Micro-Entreprise » est imprécis, il peut contenir des connotations les plus diverses. Ce terme est d'abord relatif ; il dépend des pays, des régions, des localités et ceci parce qu'une entreprise dite « Micro » dans un pays développé économiquement sera qualifiée de « Petite » Voire de « grande » dans un pays en voie de développement comme le Burundi.

Hormis ces divergences en ce qui est du concept de « Micro-Entreprise », on peut affirmer que sous ce terme, on entend une classification basée sur le critère de taille. Le critère de taille peut avoir pour indicateur le chiffre d'affaire annuel, la valeur ajoutée, le nombre de personnes employées et le montant de l'investissement.

Comme le chiffre d'affaire et la valeur ajoutée sont des grandeurs qui ressortent des livres comptables des entreprises concernées, leur utilisation nous paraît peu efficace en ce sens que les comptabilités sont soit inexistantes soit si elles existent sont mal tenues.

Selon la Banque Mondiale[29], les « petites entreprises sont celles exerçant les activités affectées par d'entraves sous forme de capital humain ou physique et que, sans assistance spéciale n'ont pas aisément accès aux crédits institutionnalisés et aux mesures de stimulation ».

De cette définition, découle que le terme « micro » précise le caractère dimensionnel de l'entreprise, et veut dire plus petit que « petit » lui-même.

En définitive, nous pourrons dire que la micro-entreprise est une unité de production de dimension réduite à but lucratif, utilisant une technologie et des techniques simples, exploitant la main d'œuvre locale, valorisant le savoir faire des membres de cette unité de production.

### III.2.2. Le rôle des micro-crédits dans la création des micro-entreprises.

La création et la promotion des micro-entreprises se heurtent à plusieurs contraintes notamment celles liées à l'environnement économique, fiscal et administratif, et surtout celles liées à l'accès aux capitaux.

En effet, la plupart des initiateurs des micro-entreprises appartiennent à la catégorie de la population à faible revenu, généralement paysanne, émanant des couches les plus pauvres, et qui ne présentent pas de garanties suffisantes pour les banques et que ces dernières les jugent comme étant une population à haut risque. C'est pourquoi les micro-entreprises et le secteur informel sont confrontés aux problèmes d'accès aux financements.

Ainsi, les micro-crédits auront donc pour mission première de relancer ces secteurs marginalisés tels que l'agriculture, l'artisanat, le petit commerce, etc...

---

[29] D'UNVERACOT, Petites Entreprises en Afrique : Caractéristiques et éléments de promotion, juin 1984, p.3.

Les micro-entreprises, que ce soient urbaines ou rurales, ont besoin de capitaux non seulement pour se lancer mais aussi pour financer leur développement à travers l'acquisition de biens d'équipement et d'immobilisations. La création et la promotion des micro-entreprises passeront inévitablement par l'octroi des micro-crédits étant donné que le crédit bancaire compte pour une part négligeable dans le financement de ces micro-entreprises.

L'augmentation des micro-crédits accordés dans divers domaines que ce soient agricoles, artisanals, commercials,... est un préalable à la création des micro-entreprises car la difficulté d'accès au crédit classique constitue un problème épineux pour les populations créatrices des micro-projets.

### III.2.3. Les contraintes liées à la création et à la promotion des micro- entreprises.

A part la contrainte liée à l'accès aux capitaux que nous avons déjà évoquée, d'autres contraintes entravent la création et la promotion des micro-entreprises burundaises.

L'environnement économique, fiscal et administratif constitue un obstacle majeur à l'émergence des micro - entreprises. Par cette contrainte, force est de constater que dans la plus part des pays en voie de développement subsiste la législation coloniale dont l'application impose de ce fait des contraintes pesantes et coûteuses à la création et à la promotion des micro-entreprises.

En effet, l'absence des conditions économiques propices au développement des micro-entreprises notamment l'organisation des centres de négoces, la mise en place des infrastructures routières et autres voies de communications ; l'impôt qui frappe les biens d'équipement importés etc, ainsi que la lourdeur administrative par exemple ne peuvent que freiner la création et la promotion des micro-entreprises.

Le manque de compétence entreprenariale, l'absence d'un système d'appui, l'insuffisance de la formation professionnelle, et le niveau d'éducation sont ... contraintes.

Ainsi donc, hormis ces contraintes, les micro-projets ou micro-entreprises créées grâce aux micro-crédits pourraient jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté, partant au développement économique et social du pays.

## *III.3. Micro-Crédit dans la réduction de la pauvreté.*

Le micro-crédit est à l'origine de la réalisation des micro-projets qui concernent essentiellement des activités agricoles, artisanales et commerciales exercées le plus souvent par les populations les plus démunies. Le volet du micro-crédit dans la réduction de la pauvreté sera analysé comme nous venons de le souligner, à travers les micro-projets (agriculture, petit commerce, artisanat, etc.) issus du mirco-crédit obtenu.

On verra successivement trois points à savoir le rôle du micro-crédit dans l'amélioration des revenus, dans la création de l'emploi et enfin dans la satisfaction des besoins essentiels.

En effet, chaque groupe humain présente des caractéristiques différentes pour ce qui est de la pauvreté, mais ces groupes ont certains traits communs. Les pauvres manquent cruellement de revenus, connaissent un taux de chômage élevé et ne parviennent généralement pas à satisfaire les besoins essentiels tels que l'éducation, la santé, l'alimentation ainsi qu'un logement décent.
Pour la satisfaction des besoins essentiels de l'homme, l'analyse se basera sur les résultats d'une enquête effectuée au près des bénéficiaires du micro-crédit de l'ASBL TWITEZIMBERE et de la CECM.

### III.3.1. Le micro-crédit et amélioration de revenus.

Les revenus des ménages vont décroissants et la paupérisation surtout monétaire est généralisée partout dans le pays.
La population urbaine et peri-urbaine est beaucoup plus insérée dans l'économie monétaire et marchande plus que la population rurale.

C'est pour cela qu'elle s'organise pour avoir un minimum de financement sous forme de micro-crédit qui lui permettra d'augmenter ses revenus et essayer de résoudre le problème de pauvreté monétaire.

Ainsi, que ce soit sous forme individuelle ou associative, les micro-projets générés grâce aux micro-crédits sont à l'origine des activités génératrices de revenus qui seront fournis sous forme de bénéfices à leurs propriétaires. En effet, il s'agit de parvenir à l'auto prise en charge par des activités tels que l'exploitation du moulin, le petit commerce, l'élevage de petit bétail, la menuiserie, les cultures maraîchères etc.

En effet, le micro-crédit constitue un moyen puissant d'augmenter la production car il est difficile à l'homme démuni d'adopter les meilleures méthodes pour dégager un surplus commercialisable (cas du domaine agricole), de diversifier et d'écouler les produits de son activité (cas du domaine commercial et artisanal) s'il n'a pas le micro-crédit pour l'y aider.

### III.3.2. Le micro-crédit et création de l'emploi.

Comme on vient de le voir, l'octroi du micro-crédit permet la diversification des micro-projets tant agricoles que ruraux. Ces micro-projets engendrent de l'emploi, bien que pas nombreux mais significatif. En effet, si une personne est embauchée dans un micro-projet, ce qui est un atout à encourager d'autant plus que ce sera un chômeur en moins, un revenu en plus et donc un pauvre « en moins ».
De plus, en tenant compte de la grave situation de l'exode rural des campagnes vers les villes, le rôle de ces micro-projets sera de freiner ou de ralentir cette vague. Aussi, grâce à l'encadrement par la formation des membres, les micro-projets obtiennent une main d'œuvre habile et qualifiée, susceptible d'être employée dans divers domaines économiques, ce qui contribuera encore une fois à réduire le taux de chômage.

Dans la mesure où par ces micro-projets, leurs propriétaires ne parviennent pas à dégager des revenus considérables mais créent des emplois, nous considérons qu'à partir de cela il y a déjà un certain degré de réduction de la pauvreté ou tout au moins un emploi en plus et une activité en plus qui générera d'autres revenus dans le futur.

### III.3.3. Le micro-crédit et la satisfaction des besoins essentiels.

L'homme pour conserver et développer sa vie, doit satisfaire sans cesse de multiples besoins. Il lui faut de la nourriture, il a besoin d'étudier pour élargir ses connaissances, de se faire soigner ou de se prévenir contre de multiples maladies et avoir une maison d'habitation plus ou moins décente. C'est sur l'ensemble de ces besoins fondamentaux ou essentiels de l'homme que nous allons nous rendre compte de l'impact du micro-crédit accordé aux populations enquêtées. Mais avant le dépouillement des questionnaires d'enquête, parlons d'abord de l'organisation de l'enquête.

#### III.3.3.1. Organisation de l'enquête.

Tel qu'il est défini par GHIGHLIONE et MATALON, « L'enquête est un procédé qui vise à interroger un certain nombre d'individus en vue d'une généralisation »[30].

Dans notre étude, nous avons utilisé l'enquête par questionnaire, c'est-à-dire un instrument de recherche ayant pour base la communication écrite entre le chercheur et l'informateur. Comme nous ne pouvons pas interroger tous les individus ayant déjà bénéficié du micro-crédit, nous nous sommes intéressés sur quelques uns d'entre-eux c'est-à-dire ceux qui ont déjà bénéficié plus de deux micro-crédits et que les deux premiers micro-crédits ont été octroyés en 2001 et en 2002 et ont été remboursés. En tenant compte de ces deux critères, notre population ou l'univers d'enquête a été constitué et nous avons tiré l'échantillon à enquêter.

---

[30] GHIGHLIONE (B) et MATALON (B), cité par BARICAKO (J), in Approche du problème de fonds propres dans les PME et PMI à travers une situation régionale : l'exemple de Bujumbura, Bujumbura, ISCAM, janvier 1995

1°) L'échantillonnage.

Pour G. De LANDSHEERE, échantillonner c'est « choisir un nombre limité d'individus, d'objets ou d'événements dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population entière (univers) à l'intérieur de laquelle le choix a été fait »[31].

En réalité, il est rare qu'on puisse recueillir des données ou des informations auprès de tous les individus d'une population souvent nombreuse. Cela est dû à des considérations pratiques et/ou financières ou même du temps qui nous obligent à travailler sur une partie, c'est-à-dire sur un sous ensemble d'une population que l'on désire étudier.

Enfin, notre univers d'enquête est constitué par les bénéficiaires du micro-crédit auprès de l'ASBL TWITEZIMBERE et de la CECM.

Cet univers se répartit comme nous l'indique le tableau suivant :

**Tableau n°14 : Répartition de l'univers d'enquête.**

| Nom de l'institution | ASBL TWITEZIMBERE | CECM | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Nombre de bénéficiaires | 422 | 416 | 838 |

**Source** : L'auteur à base des données de TWITEZIMBERE et de la CECM.

Pour choisir l'échantillon dans chaque institution, nous nous sommes servis de l'échantillonnage systématique grâce aux listes des bénéficiaires du micro-crédit pour les années 2001 et 2002, fournies par les responsables du service crédit de ces deux institutions.

Cet échantillonnage systématique est un procédé qui consiste à construire un échantillon à partir d'un tirage au sort, sur des listes déjà établies et numérotées, des unités d'une population jusqu'à l'obtention du nombre voulu. Ces listes doivent elles-mêmes être constituées au hasard, ce qui a été notre cas.

---

[31] De LANDSHEERE (G), Introduction à la recherche en éducation, Liège, Edition Georges Tome, 1983, p.282.

Pour ce qui est du nombre de l'échantillon voulu, nous nous sommes basés sur l'idée de BIROU[26] qui a avancé que : « Dans certains types d'enquête, on estime qu'un tirage au vingtième (5%) est suffisant pour avoir un échantillon représentatif». Ceci dépend de la population parente parcequ'il apparaîtrait par exemple difficile de considérer 5% d'une population de 1.000.000.

De ce qui précède, nous avons constitué un échantillon à enquêter, qui se répartit comme ci-après :

**Tableau n°15 : Répartition de l'échantillon d'enquête.**

| Nom de l'institution | ASBL TWITEZIMBERE | CECM | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Echantillon | $\frac{422}{20} = 22$ | $\frac{416}{20} = 21$ | 43 |

**Source** : L'auteur à base des données d'enquête.

Lors de l'enquête, 43 individus ont été interrogés et nous pensons que cet échantillon, est largement représentatif pour nous permettre de tirer des conclusions fiables.

2°) Le déroulement de l'enquête.

- Pour les bénéficiaires des micro-crédits de l'ASBL TWITEZIMBERE, l'enquête se déroulait à l'ASBL TWITEZIMBERE. C'était au mois de janvier et les bénéficiaires venaient pour percevoir leurs crédits pour la culture du riz. L'enquête a été en peu facile.
- Pour les bénéficiaires des micro - crédits de la CECM, l'enquête nous a paru en peu difficile car nous devrions aller les chercher chez eux ou aux lieux de leurs activités. Grâce aux noms et adresses fournis par le responsable du service crédit, notre enquête a été effectuée.

[26] BIROU (A) ; Vocabulaire pratique des sciences sociales, p.111.

## III.3.3.2. Dépouillement du questionnaire d'enquête.

Pour les enquêtés, l'octroi du micro-crédit s'est fait dans les associations des riziculteurs pour le cas de l'ASBL TWITEZIMBERE tandis que pour le cas de la CECM, l'octroi s'est fait individuellement.

Le sexe, l'âge et le niveau de formation des bénéficiaires du micro-crédit se répartit comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n°16 : Répartition de l'échantillon selon les variables sexe, âge et niveau de formation.**

| Sexe et âge / Niveau de formation | Hommes | | Femmes | | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|
| | < 30 ans | 31 ans et plus | <30 ans | 31 ans et plus | |
| Néant | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| <7 années(*) | 2 | 13 | 6 | 9 | 30 |
| 7ème - 10ème année | 1 | 3 | 0 | 1 | 5 |
| >10ème année | 2 | 2 | 1 | 2 | 7 |
| Totaux | 5 | 18 | 7 | 13 | 43 |

**Source** : élaboré par l'auteur à partir des données d'enquête.

Sur 43 individus interrogés, une seule femme est analphabète c'est-à-dire ne sait ni lire ni écrire. Parmi les autres qui restent, 30 d'entre eux ont fréquentés l'école, mais avec un niveau de formation très bas (c'est-à-dire l'école primaire et le YAGAMUKAMA).

Sept d'entre eux ont un niveau supérieur à la 10ème année ; plus précisement l'ETS, l'ICA et Lycées Pédagogiques.

(*) Y compris YAGA MUKAMA.

Aussi, au regard du tableau, on remarque que les bénéficiaires du micro-crédit ayant plus de 30 ans sont plus nombreux que les moins de 30 ans, avec 31 sur 43 individus. Ceci nous suggère le manque d'intérêt des jeunes au système de micro - crédit probablement parce qu'ils sont moins sensibilisés quant à son importance.
Les jeunes peuvent effectivement être moins sensibilisés parce qu'ils n'ont pas encore affronté les difficultés (ou les réalités) de la vie.

S'agissant de la nature d'activité, les individus enquêtés s'occupent de l'agriculture, du petit commerce et de l'artisanat (couture, menuisier, cordonnerie).
Le nombre d'individus de l'échantillon et leurs activités se trouvent résumés dans le tableau ci-après :

**Tableau n°17 : Nature d'activités des individus de l'échantillon.**

| Nature d'activités | Nombre d'individus |
|---|---|
| Agriculture | 10 |
| Petit commerce | 15 |
| Couture | 2 |
| Menuiserie | 2 |
| Agriculture-Petit commerce | 12 |
| Cordonnerie | 2 |
| **TOTAL** | **43** |

**Source** : L'auteur sur base des données d'enquête.

Le petit commerce vient en première position avec 15 individus, suivi de l'agriculture - petit commerce (12 individus) et l'agriculture vient en 3ème position (10 individus).
Selon les enquêtés, le petit commerce est privilégié parce qu'il permet de faire face à plusieurs besoins de liquidité quotidiens et immédiatement. Il permet aussi de rembourser le micro-crédit obtenu d'autant plus que le délai de paiement est très court, il varie entre cinq et douze mois[33].

[33] Auteur, donnée d'enquête, janvier 2005.

Le dépouillement des questionnaires d'enquête nous plonge dans le vif du sujet en se concentrant sur l'impact du micro-crédit sur les principales caractéristiques de la pauvreté au Burundi à savoir : l'augmentation du revenu, l'augmentation de la production, la scolarisation des enfants, la couverture des soins de santé, l'alimentation familiale et l'amélioration de l'habitat.

### III.3.3.2.1. Micro-crédit et l'augmentation du revenu.

Concernant l'augmentation du revenu, sur les 43 individus enquêtés, ils nous ont tous révélé que leurs revenus ont augmenté avec le financement de leurs activités par le micro-crédit. 18 d'entre eux nous ont dit que leurs revenus ont passé du simple au double et 12 autres nous ont dit que leurs revenus ont passé du simple au triple. Les 13 autres qui restent, ont dit qu'ils ne peuvent pas préciser à quel niveau mais que le financement de leurs activités par le micro-crédit a augmenté leur niveau de revenu.

### III.3.3.2.2. Micro-crédit et l'augmentation de la production.

Concernant l'augmentation de la production, l'importance du micro-crédit se manifeste beaucoup au niveau des bénéficiaires de l'ASBL TWITEZIMBERE parce que la majorité des individus enquêtés sont des riziculteurs. Ces derniers nous ont dit qu'avant le financement leur niveau de production était très bas.
La production gravitait autour de 3 à 4 tonnes, mais avec le financement leur niveau de production a beaucoup augmenté atteignant 10 à 20 tonnes s'il n'y a pas eu des aléas climatiques. Ils nous ont dit que leur niveau de production a augmenté parce qu'ils ne se heurtent plus aux divers problèmes notamment ceux liés à la main d'œuvre, à l'élargissement de leurs champs de culture et à la fumure.

### III.3.3.2.3. Micro-crédit et scolarisation des enfants.

Les enfants issus des ménages pauvres sont massivement exclus tant du niveau primaire que du niveau secondaire. Ces ménages ne peuvent pas faire inscrire leurs enfants à l'école, vu l'augmentation des frais de scolarité alors que leur pouvoir d'achat reste insignifiant.

Aussi, le coût direct ou d'opportunité de la fréquentation de l'école constitue l'obstacle principal pour certains parents. Ce coût fait référence aux ressources que l'élève pourrait apporter s'il ne fréquentait pas l'école.

Ajoutons également qu'au Burundi, l'éducation a subi les contres-coups de la crise : destruction des écoles, disparition ou déplacements du personnel, retrait de l'aide extérieure, la baisse des ressources budgétaires au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, etc...
Pas mal de parents nous ont affirmés qu'ils avaient des problèmes avant l'obtention du micro-crédit et que le micro-crédit obtenu a joué un rôle important dans la scolarisation des enfants.

Ainsi donc, bon nombre de parents confirment l'importance du micro-crédit obtenu sur la scolarisation des enfants comme le prouve le tableau suivant :

**Tableau n°18 : Rôle du micro-crédit obtenu sur la scolarisation des enfants selon l'échantillon.**

| Rôle | Nombre d'individus de l'échantillon |
|---|---|
| Très important | 10 |
| Important | 26 |
| Faible | 2 |
| Sans effet | 5 |
| **Total** | **43** |

**Source** : L'auteur sur base des données d'enquête.

Au regard de ce tableau, on constate qu'à peu près 83% des bénéficiaires (10+26) de l'échantillon affirment le rôle important qu'a joué le micro-crédit obtenu sur la scolarisation de leurs enfants. 5 individus de l'échantillon révèlent que le micro-crédit a été sans effet pour ce qui est de la scolarisation de leurs enfants parce qu'ils n'avaient pas encore eu d'enfants ou parce que leurs enfants ne sont pas en âge d'être scolarisés.

### III.3.3.2.4. Micro-crédit et la couverture des soins de santé.

Le Burundi connaît une dégradation très sensible de la situation sanitaire. Les maladies endémiques et le taux de séropositivité connaissent une nette recrudescence.

Ainsi, de nombreuses familles, plus particulièrement des familles pauvres ne sont pas à mesure de participer au coût de traitement et sont souvent exclues du système de santé communautaire dont les ressources financières ont chuté ou n'existent plus. Ainsi donc, les individus enquêtés ont affirmé que le micro-crédit octroyé, a joué un rôle non négligeable dans la couverture des soins de santé. Le tableau suivant nous le montre clairement.

**Tableau n°19 : Rôle du micro-crédit sur la couverture des soins de santé selon l'échantillon.**

| Couverture des soins de santé | Nombre d'individus ayant répondu | | TOTAL |
|---|---|---|---|
| | Oui | Non | |
| Avant l'octroi du micro-crédit | 5 | 38 | 43 |
| Après l'octroi du micro-crédit | 29 | 14 | 43 |

**Source** : Auteur sur base des données d'enquête.

Pour ce qui est de la couverture des soins de santé, plus de la moitié de la population enquêtée (67%) nous a confirmé l'amélioration de leur état sanitaire suite au micro-crédit obtenu.

## III.3.3.2.5. Micro-crédit et l'alimentation familiale.

La malnutrition est un symptôme bien connu de la pauvreté et elle frappe beaucoup plus les petits exploitants. Au Burundi, la malnutrition est due beaucoup plus à la crise que nous vivons depuis 1993 car la population se déplace tout le temps et ne peut pas travailler leurs champs. Ainsi donc, il fallait chercher à augmenter la production alimentaire en quantité et en qualité afin de réduire cette malnutrition.

L'enquête effectuée nous a révélé donc le rôle très important qu'a joué le micro-crédit obtenu sur l'alimentation familiale.

Le tableau qui suit nous le montre :

**Tableau n°20 :Rôle du micro-crédit sur l'alimentation familiale selon l'échantillon.**

| Alimentation familiale | Nombre d'individus ayant répondu | | TOTAL |
|---|---|---|---|
| | Oui | Non | |
| Avant l'octroi du micro-crédit | 5 | 38 | 43 |
| Après l'octroi du micro-crédit | 36 | 7 | 43 |

**Source :** Auteur sur base des données d'enquête.

Nous remarquons qu'à partir de ce petit tableau, le nombre d'individus auxquels le micro-crédit obtenu a eu un impact positif sur l'alimentation familiale est passé de 5 à 36 individus. 31 individus affirment le rôle très important qu'a joué le micro-crédit obtenu sur l'alimentation familiale. Ces individus affirment également qu'avec le micro-crédit, ils parviennent à manger 3 fois par jour et avec une alimentation équilibrée.

### III.3.3.2.6. Micro-crédit et amélioration de l'habitat.

Une personne sans logement convenable, décent peut être qualifiée de pauvre. Avec la crise, beaucoup de maisons ont été détruites et diverses organisations nationales ou internationales essaient de porter secours en matière de reconstruction de ces maisons détruites.
Le micro-crédit obtenu devrait permettre l'amélioration de ces logements reconstruits. Mais, avec les résultats de l'enquête, les micro-crédits obtenus n'ont pas eu d'effets très appréciables car la moitié des individus enquêtés n'était que de simples locataires des maisons qu'elles occupaient. Toutefois, ces individus nous ont affirmé que le micro-crédit obtenu les aide à payer les loyers aux propriétaires.

D'autres aussi nous ont affirmé que le micro-crédit obtenu les a aidé à payer les ouvriers qui fabriquaient les briques pour leurs maisons en reconstruction.
Le dépouillement des questionnaires d'enquête nous a permis de nous intéresser sur un autre point : l'octroi du micro-crédit.

### III.3.3.2.7. l'octroi du micro-crédit.

1°) Procédures et obstacles à l'octroi du micro-crédit.

Pour la majorité des individus de l'échantillon, les procédures d'octroi du micro-crédit sont en peu longues.
Pour ce qui est des obstacles, les bénéficiaires de la CECM se lamentent du taux d'intérêt qui d'après eux est très élevé tandis que pour les bénéficiaires de TWITEZIMBERE, ils se plaignent sur la durée de remboursement qui est trop courte.

2°) Le montant du micro-crédit octroyé.

La majorité des bénéficiaires échantillonnés estiment que le montant du micro-crédit accordé est très faible, comme nous l'indique ce petit tableau :

**Tableau n°21 : Appréciation du micro-crédit accordé par l'échantillon.**

| Montant | Nombre d'individus |
|---|---|
| Suffisant | 8 |
| Insuffisant | 35 |
| **TOTAL** | **43** |

**Source** : Auteur sur base des données d'enquête.

A la lumière de ce petit tableau, 35 individus de l'échantillon pensent que le montant du micro-crédit obtenu est faible ; variant entre 1.000.000 Fbu et 1,5 millions de FBu[34].

Ils préfèrent un montant qui varie entre 2 et 5 millions de Fbu et augmenter la durée de remboursement afin qu'ils puissent investir dans des micro-projets plus rentables, avoir plus de marchandises à vendre, etc.

Pour les 8 individus de l'échantillon, ils croient que si les activités entreprises sont rentables, le montant octroyé suffit puisqu'il s'agit de commencer par de petites sommes dont on est capable de rembourser quitte à demander une somme importante suivant la rentabilité de l'activité.

3°) Le suivi du micro-crédit accordé.

Parmi les individus de notre échantillon, seuls les bénéficiaires de l'ASBL TWITEZIMBERE affirment qu'il y a eu suivi du micro-crédit obtenu. Ce suivi se faisait pendant la saison culturale et surtout pendant le sarclage de leurs champs de riz.

Pour le cas des bénéficiaires de la CECM, ils affirment qu'il n'y a pas eu suivi du micro-crédit obtenu ; et que si suivi a eu lieu, celui-ci n'existait qu'après avoir remarqué que le bénéficiaire du micro-crédit ne le remboursait pas convenablement et/ou dans les délais convenus.

[34] Auteur, données d'enquête, janvier 2005.

## *III.4. Les contraintes du secteur des micro-crédits et stratégies à mettre en œuvre pour sa promotion au Burundi.*

Le développement du secteur des micro-crédits se heurte à plusieurs entraves dont les plus importantes sont entre autres un environnement sécuritaire et juridique non encore assaini ainsi qu'une absence d'organisation pouvant permettre à ce secteur de décoller.

### *III.4.1. Les contraintes du secteur des micro-crédits.*

#### *III.4.1.1. Un environnement sécuritaire non rassurant.*

La crise dans laquelle est plongée le pays depuis plus d'une dizaine d'années s'accompagne d'une insécurité sans merci avec un cortège de destruction, pillage, massacres, etc...

Cette situation a occasionné des déplacements des milliers des populations. Elles sont démunies parce qu'elles ne peuvent pas produire dans ces conditions. D'où l'aggravation de la pauvreté dans notre pays.

S'il est vrai que le micro-crédit est une voie de lutte contre la pauvreté, il n'en demeure pas moins vrai au Burundi.

Beaucoup de choses restent à faire pour assainir le terrain d'implantation de la politique de micro-crédit. Il est évident que cela passera impérativement par la restauration de la situation sécuritaire, la reconstruction et la réinstallation des rapatriés et des déplacés, conditions sine qua none de réalisation des activités productives.

#### III.4.1.2. Absence d'une banque de données sur le micro-crédit.

Le secteur du micro-crédit est jeune au Burundi. Le peu de travaux déjà réalisés ne sont pas centralisés. Ceci est à l'origine de la prolifération des recherches sur ce secteur avec le risque de faire une recherche sur ce qui est déjà fait et cela constituerait une perte de temps et de moyens pour le développement de ce secteur.

La conséquence qui en résulte est la prolifération anarchique observée actuellement des institutions de micro-finances sans harmonisation d'approches ni la répartition de zones d'intervention.

### III.4.1.3. Un cadre juridique sur le micro-crédit non adapté.

Les activités de micro-crédits sont régies par une loi et un décret d'application pour les institutions de type mutualiste.
Le système financier quant à lui est régi par la loi bancaire.
Celle-ci est restrictive et ne favorise pas les autres types d'institutions autres que les banques et les établissements financiers.

Dans les textes de loi du pays, on a la cohabitation de la loi sur les coopératives d'épargne et de crédit, le texte sur le code des sociétés qui permet lui aussi la création de tous les types de sociétés coopératives, y compris les coopératives financières ainsi que le texte sur les ASBL qui permet la collecte de l'épargne et donc en porte à faux avec la loi bancaire. Il y a donc nécessité d'une loi claire et souple sur le micro-crédit au Burundi.

### III.4.1.4. Un secteur jeune avec un savoir faire peu développé.

Cette situation traduit par exemple le nombre limité de crédits alloués à ce secteur ainsi que les faibles taux de remboursement des crédits dans ce secteur.

A travers nos entretiens avec les responsables des institutions de micro-crédits, ceux-ci nous ont fait comprendre que les habitudes de gratuités, d'aide humanitaire et l'absence d'une culture entreprenariale constituent un blocage à la promotion des micro-crédits.

### III.4.1.5. Absence d'un cadre de concertation fiable du secteur.

Les différents acteurs du secteur du micro-crédit n'ont pas encore eu de cadre fiable de concertation et de coordination. Chaque intervenant exécute son propre programme et suivant son approche spécifique.
Ainsi dans une même zone d'action, il n'est pas rare de trouver une institution de micro-crédit octroyant des crédits alors qu'à côté il y a une autre qui donne des gratuités ou financements à fonds perdus et cela ne peut qu'avoir des répercutions négatives sur les autres programmes.
Il s'avère donc nécessaire d'harmoniser les stratégies d'intervention pour mieux promouvoir la politique des micro-crédits.

## *III.4.2. Les stratégies de promotion du secteur des micro-crédits.*

Le secteur des micro-financements fait face à certaines contraintes qui limitent son développement. Ainsi donc l'élaboration de toute politique de développement de ce secteur doit s'atteler à identifier les stratégies susceptibles d'aider le secteur à surmonter ces entraves.

### III.4.2.1. Aider le secteur à mieux s'organiser.

Certaines actions relatives à l'organisation du secteur du micro-crédit sont déjà en marche. C'est le cas par exemple de la création du Réseau des Institutions Micro-Finances (RIM) qui est l'association professionnelle des Institutions de Micro-Finance au Burundi.
L'organisation du secteur passera également par l'exploitation et l'assainissement des lois existantes sur les institutions de micro-crédits en vue d'arriver à une loi claire et souple qui permet la promotion de la politique du micro-crédit au Burundi.
Un cadre de concertation et d'harmonisation des approches pour tous les acteurs de ce secteur s'avère incontournable pour l'émergence du micro-crédit au Burundi.

### III.4.2.2. Promouvoir la formation en micro-crédits.

Comme nous l'avons dit, le secteur du micro-crédit est jeune et se recherche encore. Le savoir faire en la matière n'est pas encore développé.
Des programmes de formation en cette matière sont indispensables pour doter les acteurs et employés des systèmes de micro-crédits un bagage suffisant pour donner un coup de pousse à ce secteur.
Ceci est justifié par le fait que la plupart de ceux qui travaillent dans ce secteur n'ont pas une formation en la matière, ce qui justifie en partie les insuffisances constatées dans ce secteur.
Les programmes de formation sont donc nécessaires pour le renforcement des capacités du personnel et des institutions intervenant déjà en matière de développement des micro-crédits.

En même temps qu'il faut concevoir la formation des agents des institutions de micro-crédits, il faut aussi concevoir des programmes de formation des bénéficiaires potentiels en vue de développer l'esprit entreprenarial et de renforcer leurs capacités d'élaboration et de gestion de leurs propres activités productives.

### III.4.2.3. Elaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour promouvoir les micro-financements.

L'existence des textes juridiques et réglementaires propres aux institutions de micro-finances permettrait de coordonner efficacement la création et le fonctionnement de telles institutions.
Aussi, c'est à partir de ces textes que les pouvoirs publics devraient harmoniser les approches d'interventions et éviter des implantations anarchiques de certains intervenants en micro-financement.

### III.4.2.4. Intégration de l'approche participative en matière de financements des micro-projets.

Il ne suffit pas de disponibiliser les fonds pour le financement de telle ou telle autre activité. Il faut plutôt que cette activité vienne satisfaire un besoin effectivement ressenti par le bénéficiaire. Celui-ci doit donc s'impliquer activement pour que le micro-crédit produise à chaque phase du projet l'effet escompté sur l'augmentation du revenu et des conditions de vie et partant sur la réduction de la pauvreté.

### III.4.2.5. Implication des pouvoirs publics.

Les préoccupations de réduction de la pauvreté ne doivent pas être la panacée des seuls pauvres ou des bienfaiteurs extérieurs ou intérieurs. Elles doivent s'inscrire dans le cadre des politiques globales et spécifiques des pouvoirs publics.
Dans ces politiques, les pouvoirs doivent intégrer les axes suivants :

- Promouvoir un environnement politique, économique et social favorable au développement des micro-projets et des micro-entreprises ;
- Améliorer l'accès des populations pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production ;
- Promouvoir le développement des filières dans lesquelles sont concentrées les populations défavorisées ;
- Assurer une coordination efficace des stratégies de promotions de micro-financements.

### III.4.2.6. Accompagner les promoteurs des micro-projets pour un encadrement et le suivi-évaluation.

Octroyer un micro-crédit à un groupement ou un individu ne suffit pas. Il faut plutôt l'appuyer dans le renforcement de ses capacités à identifier, élaborer et assurer le suivi nécessaire de son projet à travers des séances de formation.
Au cours de l'exécution du projet, il faut veiller à un système d'encadrement technique pour garantir plus de chance de réussite du projet à travers les services techniques oeuvrant dans la zone où se réalise l'activité.

L'institution qui octroie le financement doit aussi concevoir des stratégies de suivi-évaluation pour éviter non seulement la désaffectation du financement mais aussi le retard des décaissements des fonds, en cas de déblocage par tranches progressives, susceptible d'influer négativement sur l'exécution et la rentabilité du projet.

Le dépouillement des questionnaires d'enquête nous a révélé et montré l'importance du micro-crédit sur les caractéristiques de la pauvreté, que nous avons jugé très importantes se rapportant à la pauvreté monétaire et humaine au Burundi.
Il s'agit notamment de l'augmentation du revenu, l'augmentation de la production, la scolarisation des enfants, la couverture des soins de santé, l'alimentation familiale et l'amélioration de l'habitat.
Sur ces différentes composantes de la pauvreté, l'impact a été très effectif car les individus enquêtés ont apprécié beaucoup l'impact du micro-crédit obtenu sur leurs conditions de vie. Ces individus enquêtés nous ont dit qu'ils avaient plus de problèmes de financement de leurs nouvelles activités initiées ; génératrices de revenu, d'où l'augmentation du revenu qui va de paire avec l'augmentation de la production.

Concernant la scolarisation des enfants et l'alimentation familiale, l'impact a été très remarquable car la majorité des individus enquêtés regrettent de n'avoir pas fait des études longues et veulent que leurs enfants les fassent.
Pour l'alimentation familiale, ces individus enquêtés disent que l'alimentation étant primordiale, il fallait d'abord chercher à manger convenablement en quantité et en qualité.
Pour le cas de la couverture des soins de santé, les individus enquêtés ne nient pas l'importance du micro-crédit mais disent que c'est insuffisant car le coût des soins de santé et des médicaments ne cesse d'augmenter.
Concernant l'amélioration de l'habitat, l'effet produit par le micro-crédit accordé n'était pas très remarquable car la moitié des enquêtés étant des locataires ils ne pouvaient pas améliorer des maisons qui ne leur appartenaient pas. Ainsi, d'autres utilisaient le micro-crédit pour parachever leurs maisons en état de reconstruction et leur amélioration s'en suivra.

Pour ce qui est des procédures et obstacles à l'obtention du micro-crédit, les procédures sont en peu longues et les obstacles sont liés au taux d'intérêt qui est jugé trop élevé et à la durée de rembousement qui est trop courte pour pouvoir dégager de l'activité entreprise, un bénéfice et rembourser le micro-crédit obtenu.

En ce qui concerne le montant du micro-crédit, celui-ci est jugé très faible limitant par là les spéculations à faire et partant l'accumulation des bénéfices à espérer.

Enfin, le suivi du micro-crédit accordé ne s'est fait qu'au niveau des bénéficiaires de l'ASBL TWITEZIMBERE. Ce qui n'est pas du tout important et les bénéficiaires ainsi que les bailleurs de fonds ne peuvent pas travailler ensemble sans suivi.

En définitive, au regard des résultats de l'enquête, nous pouvons remarquer que les individus enquêtés ont amélioré leurs conditions de vie diminuant ainsi la pauvreté monétaire et la pauvreté humaine.
D'où le rôle important joué par les micro-crédits dans la politique de réduction de pauvreté.

# CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS.

Dans notre travail, nous nous sommes proposées d'étudier le rôle des micro-crédits dans la politique de lutte contre la pauvreté au Burundi.
Le premier chapitre de notre travail, nous a permis de mettre en évidence les différents concepts relatifs à la micro-finance, les expériences de la micro-finance dans les autres pays ainsi que l'analyse des indicateurs de la pauvreté.
Les expériences des autres pays (Cameroun et Bangladesh) dans le domaine des micro-crédits nous ont montré que finalement, le financement des petits projets capables de générer du revenu aux pauvres, n'est pas aussi compliqué qu'on le croit. Les pauvres peuvent rentabiliser les crédits et rembourser correctement. Ceci montre que ces cas peuvent servir de modèle pour le Burundi.

L'analyse des indicateurs de pauvreté nous a permis de découvrir son ampleur et ses implications sur les conditions de vie des populations.
Le second chapitre nous a permis d'analyser différentes actions déjà menées en matière d'octroi de micro-crédits par les différents intervenants en matière de financement de micro-crédit au Burundi.

Ainsi donc, au Burundi, beaucoup d'intervenants sont à l'œuvre ; collectent l'épargne intérieure et extérieure pour financer les pauvres naturellement exclus de la finance officielle. Nous pouvons citer le cas du réseau COOPEC qui rassemble l'épargne rurale et distribue des micro-crédits et le cas de la CECM également qui rassemble l'épargne tant urbaine que rurale et distribue des micro-crédits.
Une autre initiative vient de l'ASBL TWITEZIMBERE dont la priorité est accordée aux activités génératrices de revenus (en plus des réalisations sociales).
Les autres intervenants sont la BNDE, le FDC, l'OAP, le PNUD et certaines ONGs.

D'après les informations récoltées auprès des COOPECs, de l'ASBL TWITEZIMBERE, de la CECM, la moyenne des taux de recouvrement approche 90%, ce qui témoigne la rentabilité du crédit. Les activités financées sont surtout l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, l'artisanat,... qui permettent le retour rapide du capital.

Toutes ces institutions de micro-finance allègent considérablement les conditions d'accès au crédit. Chacune de ces institutions apporte des améliorations des conditions de crédit.
Ainsi, notre première hypothèse selon laquelle le système de la micro-finance permet à la population exclue des banques d'accèder au crédit et d'investir dans les activités génératrices de revenu se trouve confirmée.

Enfin, le troisième et dernier chapitre, nous a permis de remarquer que la contribution des micro-projets créés grâce aux micro-crédits dans la réduction de la pauvreté reste faible mais appréciable.
Ceci a tout de même conduit à la vérification de notre seconde hypothèse selon laquelle : « Le micro-crédit est un moyen efficace pour alléger la situation de pauvreté car il constitue un facteur de développement et d'auto-emploi ».
Cette faible contribution de ces micro-projets s'explique par le fait qu'ils sont confrontés à beaucoup de problèmes qui sont liés tant à l'environnement interne qu'à l'environnement externe.

Pour ce qui est de l'environnement interne, nous pouvons rappeler l'insuffisance de l'esprit d'entreprise, le bas niveau d'instruction des demandeurs de micro-crédits qui les prive de ce fait la connaissance des différentes méthodes de vulgarisation, de gestion, de comptabilité, etc.
Quant à l'environnement externe, nous pouvons rappeler notamment le taux d'intérêt élevé, le délai de remboursement trop court ainsi que le faible montant du micro-crédit accordé.
Cependant, les activités entreprises grâce au micro-crédit obtenu constituent un élément primordial de la résolution du problème de l'emploi. Ces activités peuvent occuper une place importante tant par la capacité d'absorption de la main d'œuvre à moindre coût que par son aptitude à promouvoir des micro-entreprises non agricoles susceptibles de répondre aux besoins d'une population régulièrement croissante.
Elles permettent aussi l'augmentation du revenu au niveau individuel et global.

Les résultats de l'enquête nous ont permis de conclure que les micro-crédits constituent la réponse aux problèmes financiers des exclus du système bancaire classique. En effet, la population enquêtée affirme l'importance du micro-crédit sur l'amélioration de leurs conditions de vie.

Enfin, nous avons analysé les principales contraintes du secteur de micro-crédit ainsi que les stratégies à envisager pour faire de ce secteur une réelle porte d'entrée dans la lutte contre la pauvreté au Burundi.
La pénétration des structures de micro-crédits est encore faible en raison des contraintes auxquelles se heurte ce secteur. Une fois les stratégies convenables mises en œuvre, la contribution des micro-crédits à la réduction de la pauvreté peut devenir une réalité.

Ainsi pour conclure notre travail, nous aimerions émettre quelques suggestions :

- L'Etat devrait afficher une volonté politique de promotion des institutions de micro-finances en leur donnant des avantages et des incitations. En effet, comme les institutions de micro-finances connaissent un problème de ressources, les fonds alloués par les bailleurs de fonds à l'Etat sous forme de dons devraient être utilisés par les institutions de micro-finances qui les distribueraient sous forme de micro-crédits à la population exclue des banques et ainsi la pérennité de l'aide serait garantie.
- Etant donné que les populations bénéficiaires des micro-crédits n'ont pas de garanties solides à offrir comme celles du système bancaire, les intervenants dans ce secteur devraient arriver à exiger des garanties adaptées au contexte socio-économique et à l'objet du micro-crédit. La meilleure garantie devrait en fin de compte être la rentabilité de l'activité financée et la qualité des emprunteurs. En même temps, il faut développer le principe de caution solidaire et renforcer les structures d'encadrement technique et de suivi - évaluation.
- Les intervenants en micro-crédits, quant à eux devraient évoluer en institutions de micro-finances susceptibles de collecter l'épargne des populations pour la transformer en micro-crédits.

Ce serait aussi une façon de participer à l'accroissement des ressources et de renforcer la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs micro-projets.

- Les procédures de sélection, d'octroi et de suivi des micro-crédits doivent être simplifiées et compréhensibles, avec des délais courts entre la demande et le décaissement. De plus, il faut savoir évoluer en commençant par les prêts qui augmentent régulièrement et passer du court terme au moyen terme, et éventuellement du crédit avec caution d'un groupe au crédit individuel dès lors qu'une relation de confiance s'établit.

Enfin, l'analyse socio-économique est un travail assez vaste. Par conséquent, le cadre restreint d'un mémoire ne permet pas de faire une analyse complète du sujet. Ainsi, nous invitons d'autres chercheurs plus outillés que nous de compléter ce travail sur l'un ou l'autre aspect non approfondi, notamment en ce qui concerne l'évaluation d'impact socio-économique des micro-financements pour arriver à apprécier leur contribution effective à la réduction de la pauvreté des ménages à travers l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie.

# BIBLIOGRAPHIE.

## a) Ouvrages généraux.


- BIROU, A ; Vocabulaire pratique des sciences sociales, p. 111
- BRANGER, J ; Le traité d'économie bancaire, Tome I, Paris, 1968, 514 p.
- CHAMBEER, R, ; Développement rural, la pauvreté cachée, Paris, PUF, 1983
- COQUART, P.; La microfinance en Afrique, Evolution et stratégies des acteurs, Paris, 2000.
- De LANDSHEERE, G, Introduction à la recherche en éducation, Liège, Edition Georges Tome, 1983, P.282.
- DESPASQUIER, G.n Techniques financières et développement, Paris, Max Pyerand, 2000.
- DUTAILLIS, P, Le risque du crédit bancaire, Paris, PUF, 1968, 351 p.
- FRACASSI, MF, La pauvreté : une approche plurielle, Paris, 1984.
- FOKAM, P., Et si l'Afrique se réveillait, Ed, Jaguard, Paris, juillet 2000.
- GENTIL, D., Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique, Paris, Syros Alternative, 1993.
- GHIGHLIONE (B) et MATALON (B), cité par BARICAKO (J), in Approche du problème de fonds propres dans les PME et PMI à travers une situation régionale : L'exemple de Bujumbura, Bujumbura, ISCAM, janvier 1995.
- GULLI & BERGER, Microfinance and proverty reduction, Latin America, 1999.
- HENRY, A., Tontine et banques au Cameroun : Les pratiques de la société des amis, Paris, Karthala, 1991, 166 p.
- LANGUIER, D. Le crédit au Service de l'économie, 69$^{ème}$ Congrès) Des Matières France, Marseille, 1972.
- MURDOCH, W., La faim dans le monde : surpopulation et sous-développement.
- MYRDALG, Théorie de la croissance économique, Payot, Paris, 1989.
- TEVOEDJRE, A., La pauvreté, richesse des peuples, les éditions ouvrières, Paris, 1978.
- TIMMER, P., FALCONET PEARSON, R., Analyse de la politique alimentaire, Banque mondiale.
- UNVERACOT, D. Petites entreprises en Afrique : caractéristiques et éléments de promotion, juin 1984.
- YUNUS, M. Vers un monde sans pauvreté : l'auto biographie du « banquier des pauvres »

**b) Mémoires ;**


- BUGEGENE, A ; Etude des caractéristiques de la finance directe, Mémoire UB, FSEA, 2002, 71 p.
- HABONIMANA, L., Le système de micro-finance face à la problématique du crédit bancaire et la persistance de la pauvreté au Burundi, Bujumbura, UB, FSEA 2003.
- HATEGEKIMANA, E , La contribution du PNUD dans la lutte contre la pauvreté au Burundi, Bujumbura, UB, FSEA, 2001.
- INDEPENDANCE, L, Les coopératives d'épargne et de crédit face à la problématique de crédit agricole au Burundi, Bujumbura, UB FSEA 1991.
- IRADUKUNDA, C., La BNDE face à la problématique du financement du monde rural : 1990-1999, Bujumbura, UB FSEA, 2002.
- NIYONIZIGIYE, J., Les systèmes d'épargne et de crédit décentralisés au Burundi, Bujumbura, FSEA 2003.
- NZEYIMANA, J., Les effets du financement du développement économique au Burundi, Bujumbura, UB, FSEA 2000.
- SEMINEGA, JB, Possibilités et limites des associations d'auto-promotion : cas du Burundi, Bujumbura, UB, FSEA, 1995.


**c) Rapports et revues.**


BIGIRIMANA, A., Problématique de l'épargne intérieure dans la perspective de réduction de la pauvreté, IDEC, 2001.

BNDE, Rapport annuel 2003.

Bureau Central des COOPECS, Rapports annuels

C E C M, Rapports annuels

FAO, Impact des stratégies de développement sur les populations rurales défavorisées, Rome 1999.

FAO, La lutte contre la pauvreté rurale : politique et tendances Lomé, 1994.

F D C , Rapports annuels

MATATA, S. MASABO, M., NIYONGABO, V., Etude sur les micro-crédits, Ministère des Finances, septembre 2000, 62 p.

NKESHIMANA, J.C. ; La promotion des micro-crédits comme stratégies alternatives pour la réduction de la pauvreté au Burundi, CURDES, BUJUMBURA, novembre 2003.

OAP, Rapport annuel 2003.

PASMEC, BIT, BCEAO, Banques des données sur les systèmes financiers décentralisés, Dakar, 2001.

PNUD, La pauvreté au Burundi : Rapport sur le développement humain du Burundi, 1999 ; septembre 1999.

PNUD, Rapport Mondial sur le développement humain 2004.

PNUD, Rapport sur la coopération pour le développement, Bujumbura, avril 2001.

PNUD/BIT, Banques des données sur les systèmes financiers décentralisés, Burundi, mai 2002.

TWITEZIMBERE, Rapport annuel d'activités ; Exercice 2003.

# ANNEXES

# ANNEXE I.

## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE.

1. Identification de l'enquêté.

Nom et prénom :
Sexe :
Adresse :
Age :
Etat-Civil :
Niveau de formation : néant ☐ primaire : ☐ secondaire : ☐

Autre ☐ Précisez :

Appartenez-vous à une Association ? Oui ☐ Nom ☐

1. Nom de l'Association :
2. Date de création de l'Association :
3. Lieu d'implantation de l'Association :
4. Population cible :
5. S'agit-il d'une Association :

a. d'auto développement ☐

b. de ressortissants de votre région ☐

c. à caractère religieux ☐

d. Autre(s) réponses ☐ Précisez :

Votre association est-elle structurée ?
- Existence des statuts :
- Organes de gestion :
- Cotisation régulière par membre :
- Caisse d'épargne :
- Autre(s) Précisez :

Y'a-t-il des motivations accordées aux membres des organes dirigeants de l'association ? Si oui, lesquelles ?

Qui s'occupent de : - la gestion financière ?
- la programmation des activités ?
- des relations avec les bailleurs de fonds ?

2. Quelles sont les activités génératrices de revenus exercez-vous ?

- Agriculture ☐
- Elevage ☐
- Agriculture-Elevage ☐
- Commerce ☐
- Artisanat ☐
- Autre(s) ☐ Précisez :

3. Où trouvez-vous le financement de vos projets ?

- la main-d'œuvre familiale ☐
- vos fonds propres ☐
- le micro-crédit ☐
- appui des membres de la famille ☐
- autre(s) ☐ Précisez :

4. Combien de micro-crédits avez-vous déjà reçus ? De quels montants ?
5. De quelles Institutions ou ONG$_S$ ?
6. Comment avez-vous pris le contact avec cette Institution ?
   - par radio ?
   - par publicité ?
   - autres formes ? Précisez :

7. Comment avez-vous utilisé les différents crédits que vous avez déjà reçus ?

- Agriculture ☐
- Elevage ☐
- Commerce ☐
- Artisanat ☐
- Autre(s) Précisez :

8. Avez-vous initié de nouvelles activités avec le micro-crédit ?

(Lesquelles ?)

9. Etes-vous satisfaits du montant octroyé ? Oui ☐ Nom ☐

Si non, quel montant aimeriez-vous avoir ?

Sous quelle forme aimeriez-vous ce micro-crédit ?

- En argent ☐
- En nature ☐
- En argent et en nature ☐
- Autres(s) forme(s) ☐ Précisez :

10. Est-ce que vos bailleurs de fonds exigent-ils les intérêts sur le micro-crédit ?

Oui ☐ Nom ☐

Si oui à combien s'élève le taux d'intérêt ? S'agit-il d'une contrainte pour vous ?

11. Quelles sont les formes de garanties que vous présentez à vos bailleurs de fonds ?

12. Les procédures de demande de micro-crédit vous semblent-elles :

- Trop courtes ☐
- Courtes ☐

- Assez courtes ☐
- Longues ☐
- Trop longues ☐

13. Quelles sont les obstacles qui s'opposent à l'obtention de ce micro-crédit ?
    - Les garanties ☐
    - Le taux d'intérêt ☐
    - La participation au capital de l'emprunteur ☐
    - Savoir lire et écrire ☐
    - Autre(s) ☐ Précisez :

14. Les bailleurs de fonds encadrent-ils le déroulement des activités des bénéficiaires ☐

    Oui ☐ Non ☐

    Si oui, combien de fois par mois ? 1 fois ☐

    2 fois ☐

    3 fois ☐

    Autre(s) ☐ Précisez :

Quel est l'avantage de ce suivi ?

15. Quel est l'impact du micro-crédit
    1. Sur l'augmentation du revenu ?
    a. Avant le financement, quel était votre revenu journalier, votre revenu mensuel ?

b. L'activité financée a-t-elle accru votre niveau de revenu ?

Oui ☐ Non ☐

Quel est votre revenu actuel ? par jour

par mois

2. Sur l'augmentation de la production ?
   a. Avant le financement, quel était votre niveau de production ? en Kg ; en tonnes
   b. Le niveau de production a augmenté actuellement ?
      De combien de tonnes ou de kgs ?
3. Sur la scolarisation des enfants ?
   a. Combien d'enfants avez-vous ?
      1. Ceux en âge de scolarisation :
      1.1. Ceux qui sont scolarisés :
      1.2. Ceux qui ne sont pas scolarisés :
   b. Quel a été l'impact du micro-crédit obtenu sur la scolarisation de vos enfants ?
      1. Sans effet ☐
      2. Faible ☐
      3. Important ☐
      4. Très important ☐

      Expliquez :

      4. Sur la couverture des soins de santé ?
      Quel a été l'impact des micro-crédits reçus sur la couverture des soins de santé de votre famille ? Quelle était la situation antérieure ?
      Quelle est la situation actuelle ?
      5. Sur l'alimentation familiale ?
      Quel impact de ces micro-crédits sur votre système alimentaire ?
      6. Sur l'amélioration de l'habitat ?
      Quel a été l'impact des micro-cédits reçus sur l'amélioration de l'habitat ?
      Quelle était la situation antérieure ?
      Quelle est la situation actuelle ?

      **Comment appréciez-vous globalement l'impact des micro-crédits obtenus sur vos conditions de vie ?**

## ANNEXE II.

## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ADRESSE AUX INSTITUTIONS RESPONSABLES QUI OCTROIENT DES CREDITS (INSTITUTIONS DE MICROFINANCES).

1. Nom de l'Institution de microfinance :
   Date de création de l'Institution de microfinance :

2. Pourriez-vous nous fournir les domaines (activités financées) dans lesquelles vous intervenez ?

3. Quelle est votre couverture géographique ?

- Le milieu rural ☐
- Le milieu urbain ☐
  Les deux à la fois ☐

Quels sont les types de garanties que vous exigez aux bénéficiaires de vos micro-finances ?

5. Comment procédez-vous à la fixation des taux d'intérêt ?

6. Quel est le volume des crédits décaissés,
   - Par nature d'activité ?
   - Par zone géographique

7. Sur base des rapports annuels, pourriez-vous nous faire cette distinction ?

8. Quel est l'impact des micro-crédits que vous octroyez ?

9. Quels sont les types de risques déjà encourus sur les micro-crédits ?

10. Quelles sont les contraintes auxquelles vous vous heurtez dans vos activités d'octroi et de suivi des micro-crédits ?